

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

### LIVRET DE CANDIDATURES

#### POUR L'ELECTION DU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (CTMESR)

**Décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat**

#### Article 34

« Les comités techniques sont consultés (...) sur les questions et projets de textes relatifs :

1. A l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
2. A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
3. Aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
4. Aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;
5. Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
6. A la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;
7. A l'insertion professionnelle ;
8. A l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;
9. A l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux.

Le comité technique bénéficie du concours du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans les matières relevant de sa compétence et peut le saisir de toute question. Il examine en outre les questions dont il est saisi par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail créé auprès de lui.

Les comités techniques sont également consultés sur la participation de l'Etat et de ses établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels (...).

Les incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire font l'objet d'une information du comité technique. »

#### Représentation femmes - hommes parmi les candidats

L'article 9 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifié par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires, prévoit dorénavant que « *pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales, les listes de candidats aux élections professionnelles sont composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance concernée* ».

Les listes de candidatures du présent livret ont été établies conformément à cette disposition.



ELECTIONS 2018 – COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
(CTMESR)

LISTES DE CANDIDATS

Liste présentée par le Sgen Cfdt



1	Mme DAUPHIN-BENOIST Stéphanie	– MCF - UNIVERSITE DE DIJON BOURGOGNE - Dijon, 21
2	Mme SIOUDAN-DEVAILLY Élisabeth	– IGE - UNIVERSITE PARIS 5 - Paris, 75
3	M. LEYMARIE Stéphane	– MCF - UNIVERSITE DE LORRAINE - Metz, 57
4	Mme GRIMALDI Laetitia	– IE - INRIA - Bordeaux, 33
5	M. LOUREIRO DA FONSECA Franck	– CPE - UNIVERSITE DE POITIERS (ESPE) - Poitiers, 86
6	Mme NDITIFEI OROFEI Gédéon	– ANT - REST UNIV MANUFACTURE TABACS CROUS DE LYON - Lyon, 69
7	Mme TIR Fathia	– ANT - UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE - Marseille, 13
8	M. DE BOISSIEU Marc	– DR - CNRS - Grenoble, 38
9	Mme MENCOY Béatrice	– BIBAS - INST ETUD POLITIQUES BORDEAUX – Pessac, 33
10	M. PETIT Pascal	– AGREGÉ - UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE – Evry, 91
11	Mme GOMES Christine	– ATRF - LPO LYCEE DES METIERS CHARLES DE GAULLE - Muret, 31
12	M. ALEXANDRE Laurent	– P ECOLES - UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE (ESPE) - Gennevilliers, 92
13	Mme BOUJU Marie-Cécile	– MCF - UNIVERSITE PARIS 8 - Saint-Denis, 93
14	M. SCHLAEFLI Dominique	– IGR - UNIVERSITE DE STRASBOURG - Strasbourg, 67
15	Mme DUJARDIN Zora	– ASI - UNIVERSITE DE NANTES - Nantes, 44
16	M. WOLF Benoît	– AAE - UNIVERSITE DE TOURS FRANCOIS RABELAIS - Tours, 37
17	Mme VERMELLE Marie-Christine	– MCF - UNIVERSITE DE LILLE - Villeneuve-d'Ascq, 59
18	M. FIGON Patrick	– IR - CNRS Marseille, 13
19	Mme CARTIEAUX Fabienne	– CR - IRD - Montpellier, 34
20	M. BONNET Christophe	– IGE - UNIVERSITE PARIS 3 – Paris, 75
21	Mme GYORS Coralie	– ANT - REST.UNIVERSITAIRE LE CAP U C.R.O.U.S DE BORDEAUX – Bordeaux, 33
22	M. ADAM Olivier	– PR - SORBONNE UNIVERSITÉ –Paris, 75
23	M. LABETAA Julien	– AGREGÉ - UNIVERSITÉ TOULOUSE 2 – Toulouse, 31
24	M. COLCANAP Grégory	– CG BIB - UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE (SCD) – Evry, 91
25	Mme RECORD Marie Christine	– PR - UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE – Marseille, 13
26	M. CHAMPION Isabelle	– CR - INRA BORDEAUX - Villeneuve d'Ornon, 33
27	Mme MARTY Anne-Marie	– AI - Inserm - Villejuif, 94
28	M. ROUCH Laurent	– IGE - UNIVERSITE TOULOUSE 1 – Toulouse, 31
29	Mme LONEUX Catherine	– PR - UNIVERSITE RENNES 2 – Rennes, 35
30	M. BOURLES Yannick	– IR - CNRS - Toulouse, 31

Liste présentée par le SNALC, SPLEN-SUP - Syndicat national des Lycées et Collèges, Syndicat des Personnels de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, affiliés à la Confédération syndicale de l'Education nationale



1	Mme MAS BELLISSENT CHRISTINE	– Maître de conférences - UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE, IUT - RODEZ, 12
2	M. HERMAND BRUNO	– TRF - LYCEE POLYVALENT EDOUARD BRANLY - BOULOGNE SUR MER, 62
3	Mme AUGIER CATHERINE	– PRAG - Université de la ROCHELLE - La ROCHELLE, 17
4	M. MORENO-LOPEZ FREDERIC	– TRF - LGT VICTOR HUGO - BESANCON, 25
5	M. JACQUES JEAN-MARC	– PRAG - Université de la REUNION - SAINT DENIS, 974
6	Mme BERTRAND YOLANDE	– TRF - LYCEE JOLIOT CURIE - SETE, 34
7	Mme GOUYSSSE PASCALE	– PRCE - UNIVERSITE RENNES 2 - RENNES, 35
8	Mme FESTI VIVIANE	– ATRF - COLLEGE BETANCE - MURET, 31
9	Mme LEYSSENS AGATHE	– Maître de conférences - COMUE LILLE NORD DE France, ESPE, - VILLENEUVE D'ASQ, 59
10	Mme GOURLAY CHRISTINE	– TRF - LYCEE JEAN GUEHENNO - FOUGERES, 35
11	M. BLACHERE GILLES	– PRAG - UNIVERSITE DE SAINT-ETIENNE, IUT - SAINT ETIENNE, 42
12	M. RYCKEWAERT PHILIPPE	– ATRF - COLLEGE ANNE FRANCK - LAMBERSART 59
13	Mme HOMINAL AGNES	– Contractuelle - ENS LOUIS LUMIERE - SAINT-DENIS, 93
14	M. GAILLARDON CHRISTIAN	– TRF - LYCEE POLYVALENT ALEXIS DE TOCQUEVILLE - CHERBOURG 50
15	M. BONES STEPHEN	– PRAG - UNIVERSITE DE CALAIS - CALAIS, 62
16	Mme LANZONE ROSELINA	– TRF - LYCEE DU VAL DE SAONE - TREVOUX 01
17	M. ROY THIERRY	– PRAG - UNIVERSITE DE BESANCON - BESANCON, 25
18	M. VELGE BENOIT	– ATRF - LGT L'EUROPE- DUNKERQUE, 59
19	M. ORTOLA ERIC	– PRCE - UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD, IUT - LORIENT, 56
20	M. FOURGEAUD GILLES	– ATRF - LYCEE PIERRE GILLES DE GENNES - CROSNE-COURS SUR LOIRE, 58
21	Mme BERNIZET HELENE	– PRAG - UNIVERSITE ANTILLES - GUYANE, IUT - SAINT CLAUDE, 971
22	Mme PRADEL MARTINE	– TRF - LYCEE POLYVALENT LOUIS ARMAND - VILLEFRANCHE SUR SAONE, 69
23	M. GEORGIN ERIC	– PRAG - UNIVERSITE PARIS 2 - PARIS, 75
24	M. LEDUC STEPHANE	– TRF - LYCEE BERTRAND D'ARGENTRE -VITRE, 35
25	Mme GIRAUD NADINE	– PRAG UNIVERSITE DE CLERMONT-AUVERGNE - AUBIERE, 63
26	Mme GELLIDA KARINE	– ATRF - LGT DOCTEUR LACROIX - NARBONNE, 11
27	M. RIVET ALAIN	– TRF - LYCEE JEAN ROSTANG - STRASBOURG, 67
28	M. LAPEYRE LAURENT	– TRF - LYCEE PIERRE DE FERMAT - TOULOUSE, 31
29	Mme LOURDEL CATHERINE	– IGE - UNIVERSITE DE MULHOUSE - MULHOUSE, 68
30	Mme CREQUER GAELLE	– TRF - LYCEE CHARLES DE GAULLE - VANNES, 56

L'ordre de présentation des listes de candidatures a été déterminé par tirage au sort



ELECTIONS 2018 – COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
(CTMESR)

LISTES DE CANDIDATS

Liste présentée par la Fédération Syndicale Unitaire - SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNICS-FSU, SNUAS-FP-FSU

- |    |                            |  |
|----|----------------------------|--|
| 1  | Mme Roger Anne             | – MCF - Université Lyon 1 – Lyon, 69                   |
| 2  | M. Hébert Pierre           | – IGE - Université de Rouen – Rouen, 76                |
| 3  | Mme Moné Hélène            | – DR - CNRS Perpignan – Perpignan, 66                  |
| 4  | M. Aubry Philippe          | – MCF - Sorbonne Université – Paris, 75                |
| 5  | Mme Bohas Sandrine         | – BIBAS - Université Lyon 1 – Lyon, 69                 |
| 6  | M. Gilliot Pierre          | – DR - CNRS Strasbourg – Strasbourg, 67                |
| 7  | Mme Chantoiseau Chantal    | – INF - Université Paris 5 Descartes – Paris, 75       |
| 8  | M. Anger Pascal            | – PRAG - Université d'Angers – Angers, 49              |
| 9  | Mme Lainqui Hélène         | – AS - Université de Rennes 1 – Rennes, 35             |
| 10 | M. Artaud Michelle         | – MCF - Université d'Aix-Marseille - Marseille, 13     |
| 11 | Mme Merlet Marie-Christine | – ATRF - Lycée Augustin Thierry - Blois, 41            |
| 12 | M. Charton William         | – ANT - Université de Lorraine - Nancy, 57             |
| 13 | Mme Dellard Natacha        | – PEPS - Université de Corse – Corte, 20               |
| 14 | M. Benhamou Marc           | – CR - INSERM Paris – Paris, 75                        |
| 15 | Mme Henquel Sylvie         | – SAENES - Université Paris 10 Nanterre - Nanterre, 92 |
| 16 | M. Neveu Marc              | – PU - Université de Dijon- Dijon, 21                  |
| 17 | Mme Le Gall Maude          | – DR - INSERM Paris – Paris, 75                        |
| 18 | M. Bayles Hugo             | – IGR - Rectorat Toulouse – Toulouse, 31               |
| 19 | Mme Tribollet Aline        | – CR - IRD Paris – Paris, 75                           |
| 20 | M. Montabone Benoit        | – MCF - Université Rennes 2 – Rennes 35                |
| 21 | Mme Laborde Patron Ines    | – ANT - Université Lille – Lille, 59                   |
| 22 | M. Mouadhen Adrien         | – PO - Crous Aix-Marseille- Marseille, 13              |
| 23 | Mme Eisenbeis Christine    | – DR - INRIA Orsay – Orsay, 91                         |
| 24 | M. Maillard Pascal         | – PRAG - Université Strasbourg – Strasbourg, 67        |
| 25 | Mme Zabijak Luciane        | – ASI - Université d'Amiens Jules Verne – Amiens, 80   |
| 26 | M. Monfort Patrick         | – DR - CNRS Montpellier – Montpellier, 34              |
| 27 | Mme Niguès Emmanuelle      | – PRCE - Université Paris 12 Est Créteil - Créteil, 94 |
| 28 | M. Joseph Mathieu          | – MAG - Université Paris 5 Descartes - Paris, 75       |
| 29 | Mme Armengaud Catherine    | – MCF - Université Toulouse 3 – Toulouse, 31           |
| 30 | M. Boche Alexis            | – AAE - Université d'Orléans – Orléans, 45             |



Liste présentée par la FERC CGT - Affiliée à la Confédération Générale du Travail

- |    |                           |   |
|----|---------------------------|---|
| 1  | Mme BERGER Sandrine       | – Ingénieur d'études - Sorbonne Université – Paris, 75                |
| 2  | Mme TACK Josiane          | – Ingénieur de recherche – CNRS – Montpellier, 34                     |
| 3  | M. OZDEMIR Huseyin        | – Personnel ouvrier – CROUS – Grenoble, 38                            |
| 4  | M. AL RIFAI Mehdi         | – Ingénieur d'études – INRA – Beaucaouze, 49                          |
| 5  | M. MARTIN Vincent         | – Maître de conférences – UTC – Compiègne, 60                         |
| 6  | M. KISTER Jean            | – Ingénieur de recherche – INSERM – Villejuif, 94                     |
| 7  | Mme BORNE Camille         | – Technicien - ENS Lyon – Lyon, 69                                    |
| 8  | Mme SUCH Stéphanie        | – Personnel ouvrier – CROUS – Montpellier, 34                         |
| 9  | M. BOUMIER Patrick        | – Chercheur CR – CNRS – Orsay, 91                                     |
| 10 | Mme RISSEL Christèle      | – Technicien - Lycée J. Macé – Lanester, 56                           |
| 11 | Mme BŒUF Christiane       | – Ingénieur d'études – INRA - Clermont-Ferrand, 63                    |
| 12 | M. RAMANISAMANANA Héry    | – Magasinier - Univ, Paris 8 - St Denis, 93                           |
| 13 | M. BESNARD Hervé          | – Secrétaire administrative - Univ. Brest ESPE Bretagne – Quimper, 29 |
| 14 | Mme ROUCHE Nathalie       | – Assistant ingénieur – IRD – Montpellier, 34                         |
| 15 | Mme PUISSANT Emmanuelle   | – Maître de conférences - Univ. Grenoble Alpes – Grenoble, 38         |
| 16 | M. ERARD Frédéric         | – PRAG - Université Paris 3 – Paris, 75                               |
| 17 | Mme DUTEURTE Edmonde      | – Ingénieur de recherche – INRIA – Rocquencourt, 78                   |
| 18 | Mme BLONDET Corinne       | – Ingénieur d'études – CNAM – Paris, 75                               |
| 19 | M. THUEUX Jérôme          | – Personnel ouvrier - CROUS Nice – Toulon, 83                         |
| 20 | Mme ANDRIN Marie-France   | – Adjoint administratif - Univ. de Lorraine – Nancy, 54               |
| 21 | M. GIOVINAZZO Jérôme      | – Directeur de recherche – CNRS – Bordeaux, 33                        |
| 22 | Mme CAILLOL Ghislaine     | – Technicien - Aix-Marseille Université – Marseille, 13               |
| 23 | Mme HABANE Anissa         | – Ingénieur d'études - Université de Lille – Lille, 59                |
| 24 | Mme CHANET Myriam         | – Ingénieur de recherche – IRSTEA - Clermont-Ferrand, 63              |
| 25 | Mme HARCHOUCHE Nacira     | – Personnel ouvrier - CROUS Lorraine – Nancy, 54                      |
| 26 | M. BERMUDES Patrick       | – Technicien - Université Toulouse 3 – Toulouse, 31                   |
| 27 | M. GUILBERT Jacques       | – Agent non titulaire - Univ. Pau et des Pays de l'Adour, Pau, 64     |
| 28 | M. BOUHIRON Jean-François | – Adjoint technique – INRA – Lusignan, 86                             |
| 29 | M. GUIBERT Bruno          | – Assistant ingénieur – CNRS – Toulouse, 31                           |
| 30 | Mme CLEMENT Céline        | – Professeur des universités - Univ. de Strasbourg – Strasbourg, 67   |



L'ordre de présentation des listes de candidatures a été déterminé par tirage au sort



ELECTIONS 2018 – COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
(CTMESR)

LISTES DE CANDIDATS

Liste présentée par la CFTC - Enseignement Public et Recherche (CFTC - E.P.R.)



1	M. Salamito Jean-Marie	– Professeur des universités - Sorbonne université – Paris, 75
2	Mme Blanche Martine	– Ingénieur d'études - Crous Paris - Paris, 75
3	M. Lemaitre Alain	– Technicien de recherche - INRA - Reims – Reims, 51
4	Mme Mai Caroline	– Assistant Ingénieur – INSERM Paris, 75
5	M. Laquieze Alain	– Professeur des universités - Université Paris V – Paris, 75
6	Mme Hilbert Ghislaine	– Ingénieur de recherche - INRA - Villenave d'Ornon- Villenave d'Ornon, 33
7	M. Stoffel - Munck Philippe	– Professeur des universités - Université Paris I – Paris, 75
8	Mme Batrancourt Bénédicte	– Ingénieur de recherche – INSERM – Paris, 75
9	M. Pontoire Bruno	– Assistant Ingénieur - INRA – Nantes - Nantes, 44
10	Mme Munoz Laurence	– Maître de conférences - Université du Littoral Côte d'Opale – Dunkerque, 59
11	M. Zimmermann Serge	– Assistant Ingénieur - INRA – Colmar – Colmar, 68
12	Mme Van Goethem Sophie	– Maître de conférences - Université de Nantes – Nantes, 44
13	M. Donnet Christophe	– Professeur des universités - Université de Saint-Etienne - St Etienne, 42
14	Mme Bouthier Christiane	– Assistant Ingénieur – INSERM – Strasbourg, 67
15	M. Couderc François	– Professeur des universités - Université de Toulouse III - Toulouse, 31
16	M. Pecquet Pascal	– Professeur des universités - Université de Montpellier – Montpellier, 34
17	Mme Ingelaere Céline	– Maître de conférences - Université de Lille - Lille, 59
18	M. Dounot Cyrille	– Professeur des universités - Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand, 63
19	Mme Le Pourhiet Anne-Marie	– Professeur des universités - Université de Rennes 1 - Rennes, 35
20	M. Fasquelle Daniel	– Professeur des universités - Université du Littoral Côte d'Opale –Dunkerque, 59
21	Mme Jubénot Marie-Noëlle	– Maître de conférences - Université de Reims – Reims, 51
22	M. Magallon Thierry	– Ingénieur de recherche - INRA Val de Loire – Nouzilly, 37
23	Mme Michon Hélène	– Maître de conférences - Université de Tours – Tours, 37
24	M. Deffontaines Bruno	– Maître de conférences - Université du Littoral côte d'Opale – IUT -Saint Omer, 62
25	Mme Raskin Claire	– Attachée - Université d'Amiens- Amiens, 80
26	M. Moreau Jean-Nicolas	– Vacataire - Université Paris Dauphine - Paris, 75
27	Mme Ranouil Marine	– Maître de conférences - Université Paris I - Paris, 75
28	Mme Trossat-Magnin Claudine	– Maître de conférences - Université de Bordeaux - Bordeaux, 33

Liste présentée par la Fédération des syndicats SUD éducation et SUD Recherche EPST - membres de l'Union syndicale Solidaires Fonction publique et de l'Union syndicale Solidaires



1	Mme GUIRAMAND Janique	– chargée de recherche – CNRS - Montpellier, 34
2	M. MOTELICA-HEINO Stephan Mickael	– professeur des universités - Université d'Orléans - Orléans, 45
3	Mme PORTET Roselyne	– technicienne de recherche – INRA -Paris 7ème, 75
4	Mme FROUILLOU Leila	– maître de conférences - Université Paris 10 - Nanterre, 92
5	M. CASTERA Alain	– ingénieur de recherche – CNRS - Villeurbanne, 69
6	M. ORCEL Denis	– adjoint technique de recherche et de formation - Université de Montpellier - Montpellier, 34
7	Mme CANDAU Jacqueline	– directrice de recherche – IRSTEA - Cestas, 33
8	Mme LE MAZIER Julie	– CDD – post-doctorante - Université Paris 1 - Paris 5è - 75
9	M. THEVENIN Marc	– ingénieur d'études - INED, Paris 20è - 75
10	M. CHAUBET Yvan	– technicien de recherche et de formation - Université Toulouse 2 - Toulouse, 31
11	Mme BENISTANT Christine	– chargée de recherche – INSERM - Montpellier, 34
12	Mme INGARAO Maud	– ingénieure d'études - Ecole nationale supérieur de Lyon - Lyon 7è, 69
13	M. BAUDOIN Bruno	– ingénieur d'études – CNRS - Aix-en-Provence, 13
14	M. ZAARA Khaled	– personnel ouvrier – CROUS - Besançon, 25
15	Mme ALBERT Marie-Bernadette	– ingénieure de recherche – IRSTEA - Antony, 92
16	Mme PELCZAR Hélène	– maître de conférences - Sorbonne Université - Paris 5è, 75
17	M. JUILLE Jérôme	– technicien de recherche – INRA - Toulouse, 31
18	M. RIVIERE Jean	– maître de conférences - Université de Nantes - Nantes, 44
19	Mme GHAFARI Naima	– assistante ingénieure - CNRS, Paris 5è - 75
20	Mme LECOMTE Gabrielle	– ingénieure de recherche - Université de Brest - Brest, 29
21	M. MARRELEC Guillaume	– chargé de recherche – INSERM - Paris 6è, 75
22	M. SAVARIC Michel	– maître de conférences - Université de Besançon - Besançon, 25
23	Mme GRISOT Ghislaine	– ingénieure d'études – IRSTEA - Villeurbanne, 69
24	Mme PIETKA Francine	– secrétaire administrative - Université de Marne-la-Vallée - Champs-sur-Marne, 77
25	M. VIRGILI Fabrice	– directeur de recherche – CNRS - Paris 5è - 75
26	M. LE BOURHIS Yvon	– magasinier des bibliothèques - Université de Marne-la-Vallée - Champs-sur-Marne, 77
27	M. VEZZU Francis	– ingénieur de recherche – CNRS - Grenoble, 38
28	Mme SEBTI Sabrina	– professeure certifiée - Université d'Angers - Angers, 49
29	Mme COSTE-HEINRICH Pascale	– technicienne de recherche – INRA - Saint-Pée-sur-Nivelle, 64
30	M. GUYON Hervé	– maître de conférences - Université de Brest - Brest, 29

L'ordre de présentation des listes de candidatures a été déterminé par tirage au sort



ELECTIONS 2018 – COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
(CTMESR)

LISTES DE CANDIDATS

Liste SNPRES-FO et SupAutonome-FO présentée par la FNEC FP - FORCE OUVRIERE



1	M. BOURHIS Gilles	– Ingénieur de Recherche CNRS – CNRS – Paris, 75
2	M. GAY Michel	– Professeur des Universités - Université Lyon 3 - Lyon, 69
3	M. DUMESNIL Ignace	– Technicien - Rectorat de Paris - Paris, 75
4	Mme BIGEARD Lucienne	– MCU PH - Université de Strasbourg - Strasbourg, 67
5	M. TORRENT François	– Personnel Ouvrier - CROUS de Nice - Nice, 06
6	Mme KESSELMAN Donna	– Professeur des Universités - Université de Paris 12 - Créteil, 94
7	Mme LE BERRE Aline	– Professeur des Universités - Université de Limoges - Limoges, 87
8	Mme GUENE Joanne	– BIBAS - Université de Brest - Brest, 29
9	M. GODET Christian	– Directeur de Recherche CNRS - Université de Rennes 1 - Rennes, 35
10	M. DRAGO Guillaume	– Professeur des Universités - Université Paris 2 - Paris, 75
11	Mme MICHEL Suzy	– PRAG - Université de Strasbourg – Strasbourg, 67
12	M. GABERT Jean	– PU-PH - Aix-Marseille Université – Marseille, 13
13	Mme VERNIER Françoise	– IDAE - IRSTEA - Bordeaux 33
14	M. EXCOFFON Sylvain	– Maître de Conférences Université de St Etienne - St Etienne, 42
15	M. RADDADI Mohammed	– Maître de Conférences Université de Paris 8 - St Denis, 93
16	Mme BARREAU Catherine	– Professeur des Universités - Université de Rennes 1 – Rennes, 35
17	Mme MOULIN Marie-France	– Technicien - MEN-MESRI - Paris, 75
18	M. GUERIN Olivier	– PU-PH - Université de Nice - Nice, 06
19	Mme LETORD Mathurine	– ADJAENES - Université de Paris 5 – Paris, 75
20	M. JEREMIE Christian	– Maître de Conférences - Université de St Etienne - St Etienne, 42
21	M. SOHIER Devan	– Professeur des Universités – UVSQ – Versailles, 78
22	Mme BERNARDI Catherine	– Assistant Ingénieur - Université de Paris 13 - St Denis, 93
23	M. BORDE Cyrille	– Assistant Ingénieur - Université de Lorraine – Nancy, 54
24	M. FATTAL Michel	– Maître de Conférences - Université Grenoble-Alpes – Grenoble, 38
25	Mme HUON Catherine	– SAENES - Université de Brest – Brest, 29
26	Mme ZAOUIA Mina	– PRCE Université de Bretagne Sud - Lorient, 56
27	M. VINCENOT Manuel	– Personnel Ouvrier - CROUS de Paris - Paris 75
28	Mme BRISOUX-DEVENDEVILLE Laure	– Maître de Conférences - Université d'Amiens – Amiens, 80
29	Mme ATTIAS Emma	– PRCE - Université de Toulouse 2- Toulouse, 31
30	Mme MORCAMP Marie-Pierre	– Technicien - Université de Paris 3 - Paris, 75

Liste présentée par le SNIRS-CFECGC



1	Mme PONCIN Fabienne	– DR – CNRS - Le Mans, 72
2	M. GEOFFROY Philippe	– CR – CNRS – Strasbourg, 67
3	Mme ZANDA-HEWINS Brigitte	– MCF – MNHN – Paris, 75
4	M. COSTE Laurent	– PU - Université de Bordeaux III – Pessac, 33
5	Mme GRESILLAUD Sylvie	– IR – CNRS – Vandœuvre, 54
6	M. HUREL Arnaud	– IGR – MNHN – Paris, 75
7	Mme MAZZORANA Marlène	– CR – INSERM – Bron, 69
8	M. CHOUKROUN Jean Luc	– AI – CNRS - Paris, 75
9	Mme BRENNER Catherine	– DR – CNRS - Chatenay-Malabry, 92
10	M. SCHAMING Marc	– IR – CNRS – Strasbourg, 67
11	Mme GIRAUD Isabelle	– IE – CNRS – Poitiers, 86
12	M. PICAUD Sylvain	– DR – CNRS – Besançon, 25
13	Mme LHERMITTE Nicole	– IR – CNRS - Toulouse, 31
14	M. MULLER Christian	– CR – CNRS – Illkirch, 67
15	Mme FACHE Fabienne	– CR – CNRS – Villeurbanne, 69
16	M. POMMIER Jean Claude	– IR – CNRS - St Etienne, 42
17	Mme MENANT Céline	– IE – CNRS – Paris, 75
18	M. RINTERKNECHT Vincent	– CR – CNRS – Meudon, 92
19	Mme DEMEUNYCK Martine	– DR – CNRS – Grenoble, 38
20	M. OSTER Denis	– IR – CNRS – Strasbourg, 67
21	Mme COURONNE Sandrine	– IE – CNRS – Talence, 33
22	M. AOUIFI Asdin	– IR – CNRS - St Etienne, 42
23	Mme GRUBER Nathalie	– IR – CNRS - Strasbourg, 67
24	M. HAQUET Jérôme- François	– IR – CNRS - Ivry sur Seine, 94
25	Mme AUGER Sandrine	– AI – CNRS - Paris, 75
26	M. MAES Emmanuel	– IR – CNRS - Villeneuve d'Asq, 59
27	Mme REUTENAUER Laurence	– AI – CNRS - Illkirch, 67
28	M DAUZET Frédéric	– IE – INSERM - Strasbourg, 67
29	Mme SOUR Angélique	– CR – CNRS - Strasbourg, 67
30	M BERGER Jérôme	– IE – CNRS – Strasbourg, 67

L'ordre de présentation des listes de candidatures a été déterminé par tirage au sort



ELECTIONS 2018 – COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
(CTMESR)

LISTES DE CANDIDATS

Liste présentée par le SAGES

**SAGES  
PRAG & PRCE**

- |    |                        |   |
|----|------------------------|---|
| 1  | M. ROYNARD Denis       | – Professeur agrégé - École Centrale de Marseille, 13                     |
| 2  | M. ECHIKR Djamel       | – Professeur agrégé - Université de Montpellier, 34                       |
| 3  | Mme RAVEL Sandrine     | – Professeur certifié - Université de Lyon 2, Bron 69                     |
| 4  | Mme VRIGNAUD Katharina | – Professeur certifié - Université de Lorraine – Vandoeuvre, 54           |
| 5  | M. HENRY Laurent       | – Professeur agrégé - Université d'Orléans – Chartres, 28                 |
| 6  | Mme CREMEL Elisabeth   | – Professeur agrégé - Université de Lorraine – Nancy, 54                  |
| 7  | M. RIVOLLET Alain      | – Professeur agrégé - ENS Cachan, 94                                      |
| 8  | Mme RIGEADE Anne-Laure | – Professeur agrégé - IEP de Paris, 75                                    |
| 9  | M. RANGANATHAN Ajay    | – Professeur agrégé - Université Paris 7 Diderot 75                       |
| 10 | Mme CRISPIN Pascale    | – Professeur certifié - Université de Bourgogne – Dijon, 21               |
| 11 | M. JACQUIN Patrick     | – Professeur agrégé - Université de Franche-Comté, Belfort, 90            |
| 12 | Mme GOSSELIN Caroline  | – Professeur agrégé - Université de Franche-Comté – Besançon, 25          |
| 13 | M. COLRAT Pierre       | – Professeur agrégé - Université de Lyon 3, 69                            |
| 14 | Mme LE GRAND Isabelle  | – Professeur agrégé - Université d'Orléans – Chartres, 28                 |
| 15 | Mme FRIEDRICH Isabel   | – Professeur agrégé - Université de Lorraine - Vandoeuvre, 54             |
| 16 | M. BAURY Ghislain      | – Professeur agrégé - Université du Mans 72                               |
| 17 | Mme CROCHET Sophie     | – Professeur certifié - Université d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence 13    |
| 18 | M. PRADIER Vincent     | – Professeur agrégé - Université Paris Dauphine, 75                       |
| 19 | M. BRAUD Hervé         | – Professeur agrégé - Université du Littoral-Côte-d'Opale – Dunkerque, 59 |
| 20 | Mme GEORGES Lucy       | – Professeur agrégé - Université de Lorraine – Nancy, 54                  |

Liste présentée par le SNPTES - Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture - Le SNPTES est affilié à la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale, (de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (FA-ENESR)



- |    |                           |  |
|----|---------------------------|--|
| 1  | Mme FRAYON Nathalie       | – Bibliothécaire - Université de Strasbourg – Strasbourg, 67                 |
| 2  | M. HALÈRE Alain           | – Ingénieur d'études - Université Clermont Auvergne - Clermont-Ferrand, 63   |
| 3  | M. GARDAREIN Jean-Laurent | – Maître de conférences - Aix-Marseille Université – Marseille, 13           |
| 4  | M. OREL Fabrice           | – Ingénieur d'études - Rectorat de Nancy-Metz - Nancy, 54                    |
| 5  | Mme VAUTROT Catherine     | – Attachée d'administration de l'État - CNOUS – Vanves, 92                   |
| 6  | M. DUCHEMIN Xavier        | – Assistant ingénieur - CNRS –Paris, 75                                      |
| 7  | M. FAVENNEC Alain         | – Ingénieur d'études Université de Poitiers – Poitiers, 86                   |
| 8  | Mme LARGIER VIÉ Céline    | – Maître de conférences - Université Sorbonne Nouvelle Paris III – Paris, 75 |
| 9  | Mme VILLAUME Sandra       | – Assistante ingénieur - Université de Reims – Reims, 51                     |
| 10 | M. CLERC Cédric           | – Ingénieur d'études Université de Dijon – Dijon, 21                         |
| 11 | Mme LE MOING Anne         | – Attachée d'administration de l'État Université de Nantes – Nantes, 44      |
| 12 | M. VIRION Philippe        | – Technicien Lycée Maine de Biran – Bergerac, 24                             |
| 13 | Mme MAGLIULO Valérie      | – Adjointe technique Université de Limoges – Limoges, 87                     |
| 14 | M. CALIN Miguel           | – Technicien - Université Grenoble Alpes – Grenoble, 38                      |
| 15 | Mme KETCHLIN Marie-Ange   | – Personnel Ouvrier - CROUS de Strasbourg - Strasbourg, 67                   |
| 16 | Mme BAYEUX Florence       | – Technicienne - INSERM Lille – Lille, 59                                    |
| 17 | Mme DUMESNIL Manuela      | – Contractuelle -Université de Rennes I - Rennes, 35                         |
| 18 | Mme PARMENTIER Caroline   | – Ingénieure d'études Sorbonne Université - Paris, 75                        |
| 19 | M. DUBOIS Christophe      | – Professeur d'université - Aix-Marseille Université - Marseille, 13         |
| 20 | Mme GUILLOU Gladys        | – Ingénieure d'études - Université des Antilles - Guadeloupe, 971            |
| 21 | Mme POIRIER Florence      | – Ingénieure de recherche - Université Paris XIII – Créteil, 94              |
| 22 | M. BOCHEREL Jean-Michel   | – Assistant ingénieur - Université Paris XI - Paris Sud – Versailles, 78     |
| 23 | Mme BESSE Caroline        | – Professeure agrégée SIGMA Clermont - Clermont-Ferrand, 63                  |
| 24 | M. VINDOLET Thierry       | – Assistant ingénieur - Université de Montpellier – Montpellier, 34          |
| 25 | Mme RESSAULT Hélène       | – Ingénieure d'études - Université Toulouse III Paul Sabatier – Toulouse, 31 |
| 26 | M. QUENIN Pierre-François | – Ingénieur d'études - Université Paris VII - Paris Diderot – Paris, 75      |
| 27 | M. JOANNARD Gilles        | – Adjoint Technique - Université Lyon I - Claude Bernard – Lyon, 69          |
| 28 | M. AMMOUR Amar            | – Assistant ingénieur - Lycée Nicolas Tesla – Dourdan, 91                    |
| 29 | M. HOUSSEAU Olivier       | – Ingénieur d'études - Université de Tours – Tours, 37                       |
| 30 | Mme DJELIDI Raja          | – Assistante ingénieur - Université Paris V - Paris Descartes – Paris, 75    |



ELECTIONS 2018 – COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
(CTMESR)

LISTES DE CANDIDATS

Liste présentée par l'UNSA Education



1	M. SIMON Jean-Pascal	– MCF - Université Grenoble Alpes – GRENOBLE, 38
2	Mme SAMAMA Martine	– IGE - Université Paris 13 - VILLETANEUSE (93)
3	M. MEKHNECHE Karim	– AAE - Université de Montpellier – MONTPELLIER, 34
4	Mme BENZAKEN Véronique	– PU - Université Paris Sud – ORSAY, 91
5	M. DUFAU Jean-Luc	– TRF - Lycée Victor Duruy - MONT DE MARSAN, 40
6	Mme CARDOU Leila Marie	– SAENES - Université des Antilles – SCHOELCHER, 972
7	M. JAILLET Alain	– PU - Université Cergy-Pontoise - CERGY-PONTOISE, 95
8	Mme PENAS Sarah	– IGR - Université de Montpellier - MONTPELLIER, 34
9	Mme CHASTEL Amélie	– AAE - Université Sorbonne Université – PARIS, 75
10	M. BIREMBAUX-MENIER Olivier	– MCF - Université de Valenciennes - VALENCIENNES, 59
11	M. VARENNE Clément	– IGR - Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées - TOULOUSE, 31
12	Mme PORTES Lidwine	– MCF - Université Bordeaux Montaigne – BORDEAUX, 33
13	Mme ARCAMBAL Hélène	– ATRF – CROUS – CRÉTEIL, 94
14	Mme FOUGERE Marie-Laure	– SAENES - Université de Tours IUT de Blois – BLOIS, 41
15	M. MALERBA Giuseppe	– TRF - Université de Strasbourg – STRASBOURG, 67
16	Mme SAMAAAN Angéla	– Contractuelle - Agence Nationale de la Recherche – PARIS, 75
17	Mme NASSOY Corine	– AAE - Université de Lorraine – NANCY, 54
18	Mme THIEME Sylviana	– ATRF - Collège Afareiaitu - MOOREA MAIAO, 987
19	M. LEHU Jean-Marc	– MCF - Université Paris I Panthéon Sorbonne – PARIS, 75
20	M. PORCHERON Benoît	– Technicien - Université de Poitiers – POITIERS, 86
21	Mme AURIAC-SWSARCZYK Emmanuèle	– MCF - Université Clermont Auvergne – CLERMONT-FERRAND, 63
22	M. AMET Samuel	– IGE - Université de Besançon Franche-Comté – BESANCON, 25
23	Mme VANDOOALAE GHE Isabelle	– INFENES - Université de Lille - LILLE, 59
24	Mme GUYON BRETILLON Christine	– ADJAENES - Université de Dijon IUT de Dijon Auxerre –DIJON, 21
25	M. POURQUIER Olivier	– MCF - Université Bretagne sud – LORIENT, 56
26	Mme PALAU Claire	– Médecin Contract. - Université de Toulon - LA GARDE, 83
27	M. ATEO Eugène	– SAENES - Université de la Polynésie Française – TAHITI, 987
28	Mme DEBARD Christine	– ASSAE – CROUS – LYON, 69
29	M. LEBREQUIER Martin	– TRF - Université Le Mans - LE MANS, 72
30	M. GLEIZE Jérôme	– MCF - Université de Lorraine – METZ, 57

Liste présentée par le SPEG - SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'EDUCATION EN GUADELOUPE



1	Mme REMI Céline	– MCF - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
2	M. GERARDIN Frédéric	– IGR - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
3	Mme SIMON Marie-Thérèse	– ADJENES - CROUS des Antilles et de la Guyane - Pointe-à-Pitre, 971
4	M. COLLOT Moïse	– ATRF - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
5	Mme BOUDHAU Marlène	– PRCE - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
6	M. LETIN Grégory	– IGE - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
7	Mme DORIN Alice	– ADJENES - CROUS de Paris – Paris, 75
8	M. CESAIRE Thierry	– MCF - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
9	Mme BOUSSISSI Rachida	– ADJENES - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
10	M. BLANCHET Dominique	– MCF - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
11	Mme LAURENT Maddy	– BIBAS - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
12	M. MOLZA Max	– ASI - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
13	Mme BELLON Michelle	– SAENES - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
14	M. VISIVE Jean-Luc	– MAG - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
15	Mme CELESTINE Brigitte	– PRAG - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
16	M. CHAHIM Fadel	– PRCE - Université des Antilles -Pointe-à-Pitre, 971
17	Mme GISLER Delphine	– APAE - CROUS des Antilles et de la Guyane - Pointe-à-Pitre, 971
18	M. RAMUZ Denis	– MCF - Université des Antilles -Pointe-à-Pitre, 971
19	Mme CARASCO Nadine	– MAG - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
20	M. VARDE Bruno	– IGE - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
21	Mme DUFRENOT Ketty	– ATRF - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
22	M. LAURENT Joseph	– PRCE - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
23	Mme ROCH Carole	– ATRF - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
24	M. MALESPINE Gilbert	– PRAG - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
25	Mme JACQUET Nathalie	– PE - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
26	Mme TELCHID Karine	– SAENES, Université des Antilles - Pointe-à-Pitre 971
27	M. DORINAS Thierry	– TECH - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
28	Mme JEAN-MARIUS Corine	– TECH - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
29	M. CALIF Rudy	– PU - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971
30	Mme RAUZDUEL Nicole	– PRAG - Université des Antilles - Pointe-à-Pitre, 971

L'ordre de présentation des listes de candidatures a été déterminé par tirage au sort

ÉLECTIONS  
6 DÉCEMBRE  
2018COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE - CTMESR

La CFDT syndique l'ensemble des personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (enseignant·es, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, chercheuses et chercheurs, personnels administratifs, techniques, de bibliothèques et de santé). Elle se bat pour l'équité de traitement entre tous les personnels et pour la défense de l'intérêt général.

La CFDT s'inscrit dans une logique de dialogue social et de négociation, pour obtenir des résultats. Elle défend un syndicalisme de construction plutôt que de blocage.



## LES AVANCÉES OBTENUES EN FAVEUR DES PERSONNELS - MANDAT 2014-2018 :

Lors de la mise en place du **RIFSEEP**, la CFDT a défendu l'harmonisation des régimes indemnitaires des filières ITRF/ITA, AENES et de bibliothèques, afin de remettre à niveau les primes des agents les moins bien servis.

Dans le cadre du **PPCR**, la CFDT a obtenu le transfert primes-points, la garantie pour tous d'une évolution de carrière sur au moins deux grades, la refonte des grilles indiciaires et la création de grades ou d'échelons supplémentaires au bénéfice des différents corps.

La CFDT a obtenu, malgré l'opposition de nombreuses autres organisations, que tous les personnels puissent bénéficier du **télétravail**.

La CFDT a obtenu le droit d'accéder au statut d'agent de la fonction publique pour **les personnels ouvriers des CROUS** qui le souhaitent. Elle a ainsi obtenu l'ouverture de 2 000 postes au concours, et la revalorisation des grilles salariales des personnels qui n'opteront pas pour la fonctionnarisation.

Elle a fait des propositions concrètes pour **améliorer les indicateurs du bilan social** permettant de mieux suivre l'évolution des carrières, des conditions de travail, de l'emploi statutaire par exemple.

La CFDT a milité pour renforcer le rôle et le poids des acteurs de politiques de **prévention des risques professionnels (RPS)**. Elle a obtenu des formations et des moyens pour les membres des CHSCT.

## LES REVENDICATIONS QUI RESTENT D'ACTUALITÉ :

- **les mêmes droits pour les contractuels de catégories B et C que pour les contractuels de catégorie A** ; cette proposition n'a pas été soutenue par les autres organisations syndicales ;
- **des grilles de rémunération et des déroulés de carrière identiques pour les MCF et les CR** ;
- **l'amélioration de la rémunération des doctorants contractuels** et la stabilisation de leur statut.

## LA CFDT REVENDIQUE POUR LE MANDAT 2018-2022 :

### En matière de ressources humaines et de qualité de vie au travail :



- **l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et l'avancement ;
- l'amélioration des possibilités de **mobilité** dans et hors de la fonction publique ;
- une augmentation significative des possibilités de **changement de corps** pour les catégories B et C ;
- une meilleure prise en compte des **situations de handicap** dans le déroulement de carrière, le développement des possibilités de reclassement, la prise en charge du temps partiel par l'employeur ;
- la prise en compte pour la **retraite** de toutes les activités antérieures au recrutement ;
- une augmentation du **recrutement des fonctionnaires** et la **titularisation des contractuels** pour mettre fin à la précarité ;
- un rééquilibrage entre financement récurrent et financement sur projets de la recherche.

### En matière de politique indemnitaire et indiciaire :

- la revalorisation du **point d'indice** ;
- **l'harmonisation complète des régimes indemnitaires** ;
- l'alignement des primes sur le taux moyen interministériel pour l'ensemble des personnels ;
- l'intégration des assistants-ingénieurs dans le corps des ingénieurs d'études ;
- le passage à deux grades pour les corps d'IGR et de techniciens ;
- le décontingement de l'accès à la hors-échelle B des maîtres de conférences et des ingénieurs de recherche hors-classe ;
- la réduction de 5 ans à 3 ans et 6 mois du 5<sup>e</sup> échelon de la hors-classe des maîtres de conférences et du 6<sup>e</sup> échelon de la hors-classe des chargés de recherche ;
- la création d'un **corps unique** pour les maîtres de conférences et professeurs des universités d'une part, et de chargés de recherche et directeurs de recherche d'autre part.



### **Nos élu·es continueront d'agir pour la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels (accidents, maladies, expositions dangereuses), des risques psycho-sociaux (RPS) et pour la promotion de la qualité de vie au travail.**

Celle-ci ne se résume pas à l'amélioration du cadre de vie, mais passe par un dialogue social de qualité sur tous les aspects de la vie au travail (organisation, conditions d'exercice, contenu du travail, articulation vie professionnelle/vie personnelle...).

### En matière d'organisation des établissements, des instances et des services de l'État :

- **la CFDT défend un modèle démocratique de gouvernance des établissements** qui permette à tous les personnels d'être acteurs des décisions qui les concernent ;
- **la CFDT réaffirme le rôle essentiel des CHSCT, des comités techniques** et des commissions paritaires ; nous nous opposons aux projets de fusion de ces instances ;
- la CFDT veillera à ce que les personnels des services académiques ne fassent pas les frais de la **réorganisation territoriale**, réforme décidée par les ministres sans concertation.

**Tous les personnels, titulaires ou contractuels, votent le 6 décembre 2018.**



**VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES LISTES PRÉSENTÉES PAR LE SGEN-CFDT**

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**  
**SCRUTIN DU 6 DÉCEMBRE 2018**

**snalc**

**SPLEN-SUP**



**VALORISER**  
**NOS MÉTIERS**



**INVENTER**  
**UN SYSTÈME EFFICACE**



**PROTÉGER**  
**CHACUN D'ENTRE NOUS**

***Mieux vivre pour mieux accomplir sa mission***

## VALORISER

La pénurie croissante d'enseignants et la surcharge des effectifs d'étudiants doivent conduire à adopter une politique audacieuse de création de postes, dans la transparence et le respect des exigences pédagogiques et scientifiques. Le coût de cette politique sera compensé par ses bénéfices (diminution de l'échec en 1<sup>re</sup> année, amélioration des qualifications).

Le SNALC demande une promotion plus rapide pour les Maîtres de conférences et les Professeurs des Universités qui préparent aux concours de recrutement (CAPES, Agrégation) ou participent aux jurys ou dirigent des diplômés (licence, master...).



Il faut faciliter l'accès des PRAG et PRCE au corps des Maîtres de conférences sur des critères objectifs et transparents, comme l'obtention d'un doctorat ou la direction de recherches. Le SNALC demande pour eux un service de 288 h annuelles d'équivalent TD incluant toutes les tâches, l'heure complémentaire au même taux que les HSA du secondaire et un alignement sur l'ISOE de la prime de l'enseignement supérieur.

Pour les ITRF, le SPLEN-SUP demande davantage de concours accessibles à tous, y compris en catégories C et B. Il souhaite que le taux de promotions soit augmenté (liste d'aptitude, examens professionnels) et que les conditions de promouvabilité soient de 3 ans minimum de service effectif dans le grade. Le SPLEN-SUP demande davantage de stages : il est indispensable d'être précis dans ces métiers qui exigent une réactualisation permanente des connaissances et des outils numériques. ■

## INVENTER

La priorité de l'enseignement supérieur est l'élaboration et la transmission des savoirs de notre temps. Mais il doit aussi assumer une mission sociale : l'insertion professionnelle des jeunes.

En accord avec son projet *Permettre à tous de réussir*, le SNALC défend l'idée d'une sélection à l'entrée de l'Université, comprise comme une orientation choisie et accompagnée. Notre ambition est de lutter contre l'échec massif en licence, entre autres par l'introduction d'une année de propédeutique.

Pour permettre aux familles les plus modestes d'y accéder, il faut favoriser le développement d'un enseignement supérieur public de proximité diversifié dans les villes moyennes et les banlieues, et maintenir sa quasi gratuité.

Le SPLEN-SUP tient à ce que les travaux pratiques soient préservés, tant en collèges, lycées que dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour un



meilleur enseignement d'une culture scientifique qui, demain, fera de nos élèves et étudiants la richesse de notre culture. Le SPLEN-SUP, conscient que le rôle des ITRF auprès des enseignants et des élèves ou étudiants est un axe majeur pour l'enseignement, défend ces personnels afin d'améliorer leurs conditions de travail, leur évolution et leur mobilité professionnelles. ■

## PROTÉGER

La dégradation des conditions de travail engendrée par la LRU et la loi ESR de 2013 est une évidence. Les missions de service public, les libertés académiques, la qualité de l'enseignement en sont les victimes. Les personnels seront mieux protégés si, comme le demandent le SNALC et le SPLEN-SUP, les compétences des Comités techniques (CTU et CTMESR) sont élargies.

L'autonomie conduit à introduire des statuts particuliers dérogatoires au statut commun garanti par la loi. Le SNALC exige le respect d'un cadre national pour nos métiers au sein des établissements du supérieur ainsi que dans le domaine financier.



Le SPLEN-SUP, qui a plus de 40 ans d'existence, est un syndicat qui défend l'intérêt des personnels travaillant dans les laboratoires des collèges et des lycées et, depuis 2011, les collègues ITRF des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Toujours présent dans les instances rectoriales et ministérielles, il vous représente au mieux pour défendre votre pouvoir d'achat, la gestion de votre carrière et tient à préserver et à améliorer vos possibilités de mobilité sur la métropole et outre-mer.

Le SNALC a mis en place le dispositif Mobi-SNALC qui permet de retrouver un second souffle ou de donner vie à une seconde carrière.

Enfin, la défense de la laïcité est une priorité pour le SNALC et le SPLEN-SUP : ils demandent l'application de la loi du 15 mars 2004 dans l'enseignement supérieur. ■

Élections professionnelles  
le 6 décembre 2018

Comité technique ministériel (CTMESR)

# Engagé-es au quotidien pour nos métiers et l'enseignement supérieur et la recherche !

## VOTEZ



## CONTEXTE

Le service public de l'ESR subit depuis le début des années 2000 une transformation en profondeur par des réformes incessantes. Avec pour conséquences : un recul démocratique, la dégradation des conditions de formation et de recherche se répercutant négativement sur la réussite de nombre d'étudiant.e.s, la démolition de la formation des enseignant.e.s, le gel de postes de titulaires et l'augmentation de la précarité, la restructuration à marche forcée des établissements. Le « néomanagement public » mis en œuvre aboutit à une déstabilisation permanente des personnels affectés à l'université, à une perte de sens du métier pour de nombreux collègues, ainsi qu'à une augmentation de la souffrance au travail. Face à cette situation, avec votre soutien, nous pouvons agir !

## À QUOI SERT LE CTMESR ?

Le Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) est consulté sur toutes les questions d'organisation du ministère ou communes à tous les établissements, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, la politique d'emploi, de rémunération, en particulier les primes, les modifications des statuts particuliers (sauf enseignant.e.s-chercheur/euse.s et statut de second degré), les mesures relatives à l'égalité professionnelle, etc.

Il est composé de 15 représentant.e.s (et 15 suppléant.e.s) de l'ensemble des personnels du ministère (Biatss, enseignants, chercheurs), titulaires et, sous conditions, contractuel.le.s.

Le vote au CTMESR détermine aussi le niveau de la représentation de la FSU au CHSCT-MESR, instance compétente pour l'ensemble des questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.

## VOS ÉLU.E.S ENGAGÉ.E.S AU QUOTIDIEN

C'est le résultat du scrutin au CTMESR qui permet de mesurer la représentativité des organisations syndicales. Il est impératif de voter afin d'affirmer le rôle des syndicats comme interlocuteurs du ministère à travers un fort taux de participation et de donner plus de poids à la FSU.

## LES ÉLU.E.S DE LA FSU AU CTMESR S'ENGAGENT À DÉFENDRE :

- ➔ un plan pluriannuel de création de 6 000 emplois statutaires par an, pendant dix ans en lien avec un plan de résorption de la précarité qui puisse enfin s'appliquer à toutes les catégories de personnels ;
- ➔ l'amélioration des carrières, des rémunérations et des conditions de travail ;
- ➔ la négociation d'un véritable statut couvrant les études doctorales et post-doctorales ;
- ➔ le maintien et l'augmentation du potentiel universitaire (postes, personnels dédiés et structures) de la formation des enseignant.e.s ;
- ➔ la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et les grilles de la fonction publique ;
- ➔ l'arrêt du recours aux contrats de dix mois, et dans l'immédiat la comptabilisation à un an plein de tels contrats pour le passage en CDI. Pour les contractuel.le.s sur CDI, un encadrement national de la rémunération basée sur la progression et les indices de la fonction publique.

LE 6 DÉCEMBRE **VOTEZ!**  
FAITES-VOUS ENTENDRE

## BILAN DU CTMESR 2014-2018

Durant la mandature en cours, la délégation FSU, même lorsqu'elle a voté contre des projets ministériels s'inscrivant dans des logiques contraires à ses mandats, a proposé de nombreux amendements aux projets de textes ministériels dans l'intérêt des personnels et du service public. Elle est sans conteste à l'origine de la majorité des propositions examinées en CTMESR. En son sein, les élu.e.s FSU se sont exprimé.e.s régulièrement pour demander les moyens indispensables au bon fonctionnement des établissements, la création de postes de titulaires et des mesures contre la précarité, la concrétisation dans les carrières des enseignant.e.s du supérieur de leurs missions et d'une reconnaissance du doctorat, pour dénoncer la faiblesse de leurs rémunérations et la répartition très inégalitaire de leurs primes, les blocages de carrière, les entraves à la mutation, le développement du non-respect des statuts et des droits...

À la suite de la signature du protocole PPCR par la FSU, les élu.e.s FSU se sont largement impliqué.e.s dans la négociation PPCR et ont obtenu des revalorisations pour les carrières et les salaires : **transfert primes/points, déblocage de la grille des MC HC, des PR2 et des DR2, déblocage des carrières des CR par la création de la HC et la fusion des CR1 et CR2, déblocage des grilles des IR HC, déblocage des carrières des IE par la création de la HC et la fusion des IE2 et IE1, amélioration des grilles des AI et des T.** Cependant, les revalorisations restent insuffisantes et les élu.e.s poursuivront leur travail, notamment pour obtenir des rémunérations à la hauteur des compétences de tous les métiers de l'ESR.



Au CHSCT-MESR, conscient.e.s de la situation dégradée des personnels, nos représentant.e.s ont été à l'initiative de nombreuses propositions et avis du comité. Ils et elles sont intervenu.e.s pour que le ministère fasse respecter la réglementation dans les établissements et se sont battu.e.s pour que la prévention des risques professionnels fasse partie intégrante du dialogue contractuel entre le ministère et les établissements. Ils et elles continueront dans cette voie en veillant à ce que l'autonomie des établissements ne soit pas un prétexte pour le ministère à se dessaisir des questions de santé de ses agents. ●

1	M <sup>me</sup>	Roger	Anne	MCF	Université Lyon-I - UFR STAPS	SNESUP
2	M.	Hébert	Pierre	IGE	Université de Rouen	SNASUB
3	M <sup>me</sup>	Moné	Hélène	DR	CNRS Perpignan	SNCS
4	M.	Aubry	Philippe	MCF	Sorbonne Université - UFR sciences	SNESUP
5	M <sup>me</sup>	Bohas	Sandrine	BIBAS	Université Lyon-I - SCD	SNASUB
6	M.	Gilliot	Pierre	DR	CNRS Strasbourg	SNCS
7	M <sup>me</sup>	Chantoiseau	Chantal	INF	Paris Descartes	SNICS
8	M.	Anger	Pascal	PRAG	Université d'Angers - SUAPS	SNEP
9	M <sup>me</sup>	Laingui	Hélène	AS	Université Rennes-I	SNUAS-FP
10	M <sup>me</sup>	Artaud	Michèle	MCF	Université Aix-Marseille - ESPÉ	SNESUP
11	M <sup>me</sup>	Merlet	Marie-Christine	ATRF	Lycée, académie Orléans-Tours	SNASUB
12	M.	Charton	William	ANT	Université de Lorraine	SNESUP
13	M <sup>me</sup>	Dellard	Natacha	PRCE	Université de Corte - Dép. STAPS (FST)	SNEP
14	M.	Benhamou	Marc	CR	Inserm Paris	SNCS
15	M <sup>me</sup>	Henquel	Sylvie	SAENES	Université Paris Nanterre	SNASUB
16	M.	Neveu	Marc	PU	Université de Dijon	SNESUP
17	M <sup>me</sup>	Le Gall	Maude	DR	Inserm Paris	SNCS
18	M.	Bayles	Hugo	IGR	Rectorat Toulouse	SNASUB
19	M <sup>me</sup>	Tribollet	Aline	CR	IRD Paris	SNCS
20	M.	Montabone	Benoît	MCF	Université Rennes-II	SNESUP
21	M <sup>me</sup>	Laborde Patron	Ines	ANT	Université de Lille (ex3)	SNESUP
22	M.	Mouadhen	Adrien	PO	Crous Aix-Marseille	SNASUB
23	M <sup>me</sup>	Eisenbeis	Christine	DR	Inria Orsay	SNCS
24	M.	Maillard	Pascal	PRAG	Université de Strasbourg	SNESUP
25	M <sup>me</sup>	Zabijak	Luciane	ASI	Université Picardie Jules-Verne	SNASUB
26	M.	Monfort	Patrick	DR	CNRS Montpellier	SNCS
27	M <sup>me</sup>	Niguès	Emmanuelle	PRCE	Université Upec - Lettres	SNESUP
28	M.	Joseph	Mathieu	MAG	Université Paris Descartes	SNASUB
29	M <sup>me</sup>	Armengaud	Catherine	MCF	Université Toulouse-III	SNESUP
30	M.	Boche	Alexis	AAE	Université d'Orléans	SNASUB

POUR AGIR ENSEMBLE  
LE 6 DÉCEMBRE **Votez**

# VOTONS CGT AU CT-MESR

POUR DÉFENDRE NOS MÉTIERS,  
NOS DROITS, NOS STATUTS  
ET GARANTIR LE SERVICE PUBLIC

DÉVELOPPEMENT  
DU SERVICE PUBLIC

LIBRE CHOIX DES JEUNES  
À CONSTRUIRE LEUR ORIENTATION,  
CONTRE LA SÉLECTION

DIPLÔMES  
NATIONAUX

DES MOYENS  
POUR LES CROUS

ARRÊT  
DES RESTRUCTURATIONS

DÉFENSE DES ORGANISMES  
NATIONAUX DE RECHERCHE

DES BUDGETS  
PÉRENNES

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET RECHERCHE

GESTION NATIONALE  
DES PERSONNELS

TITULARISATION  
DES CONTRACTUEL-LES

REVALORISATION  
DES SALAIRES

POUR DES CONDITIONS  
DE TRAVAIL DIGNES

ÉGALITÉ  
FEMMES / HOMMES

DÉFENSE  
DES SYSTÈMES DE RETRAITE

DÉFENSE  
DU STATUT GÉNÉRAL  
DE FONCTIONNAIRE

STOP AUX FUSIONS

# ENSEMBLE POUR L'ESR ET SES PERSONNELS

Plutôt que d'investir pour l'avenir de la jeunesse, le gouvernement instaure la sélection à l'entrée de l'université (loi ORE et ParcoursSup) et dérégule la licence. Il prépare la fusion des académies et menace la formation des enseignants (ESPE). L'ordonnance créant des « établissements expérimentaux » va à nouveau restructurer et désorganiser les universités et les EPST.

Les réformes en faveur du patronat et en défaveur du monde travail s'enchaînent, (exonérations de cotisations, CICE, CIR...). Notre pouvoir d'achat baisse (gel du point d'indice, augmentation des prix, de la CSG...), notre rémunération s'individualise avec le RIFSEEP. Nos conditions de travail se dégradent et la précarité perdure.

Avec « CAP2022 », feuille de route pour la Fonction publique, le gouvernement veut développer la précarité, le salaire au « mérite », diminuer les postes de fonctionnaires, en finir avec les CAP et les CHSCT : c'est la disparition du statut général de Fonctionnaire. Le Code des pensions et les retraites par répartition, gage de solidarité intergénérationnelle, sont également ciblés. Avec la CGT, tous ensemble, disons STOP !



## DÉFENSE DES STATUTS !

Le statut protège les fonctionnaires et donne des garanties pour les usagers. 40 % de précarité dans l'ESR, ça suffit !

**Pour la CGT, il faut :**

- garder les prérogatives des CAP et des CHSCT,
- la gestion paritaire nationale ou académique des personnels,
- titulariser les précaires sur des postes pérennes et recruter sur des postes de fonctionnaires,
- maintenir les acquis des personnels des CROUS, fonctionnaires ou PO,
- défendre le Code des pensions et les retraites par répartition. Non aux retraites par points !



## DÉVELOPPER LE SERVICE PUBLIC DE L'ESR !

Les universités, les organismes nationaux de recherche et les CROUS souffrent du manque de postes et de financements récurrents de l'État. La politique des contrats et de « l'excellence » (PIA, Labex...) met en place une concurrence généralisée qui désorganise les collectifs de travail et génère de plus en plus de souffrance. Le désengagement de l'État a servi de prétexte à la mise en place de la sélection à l'université. Les missions des CROUS ne sont plus intégralement subventionnées, laissant la porte ouverte au privé.

**Pour la CGT, il faut :**

- des financements publics pérennes à hauteur des besoins,
- un plan pluriannuel de recrutement de titulaires,
- la construction et la réhabilitation d'universités, de logements et restaurants CROUS,
- le libre choix des jeunes à construire leur orientation, contre la sélection à l'université.



## AUGMENTER LES SALAIRES !

Le gel du point d'indice nous a fait perdre 14% de pouvoir d'achat depuis 2000. Les gains faibles et limités du PPCR sont déjà mangés par l'inflation, comme nos primes qui sont individualisées et ne sont plus indexées.

**Pour la CGT, il faut :**

- relever les grilles et un plan de promotions pour reconnaître les qualifications,
- augmenter immédiatement le point d'indice,
- combler les inégalités salariales et de carrière entre les femmes et les hommes,
- arrêter l'individualisation des salaires et en finir avec le RIFSEEP,
- intégrer les primes dans le traitement et, en attendant, les revaloriser uniformément pour tou.tes.



## 10 ANS DE RESTRUCTURATIONS : ÇA SUFFIT !

Les regroupements et les fusions (universités et EPST) déstructurent l'ESR et contribuent à dégrader les conditions de travail : mobilités forcées, primes, horaires... Le caractère national des organismes de recherche est menacé. Des « établissements expérimentaux » sans aucune règle nationale et anti-démocratiques sont en projet. Le maillage territorial des formations et la proximité du service public sont en danger.

**Pour la CGT, il faut :**

- arrêter les restructurations (fusions, ComUE, I-Sites, « expérimentations »),
- des formations validées par des diplômes nationaux,
- l'égalité de qualité du service public sur tout le territoire.



# EN DÉCEMBRE 2018 JE VOTE CGT !



Nous militons pour un enseignement supérieur et une recherche plus justes, humains et à l'écoute de tous ses agents.

## LA CFTC-EPR DÉNONCE

- Les politiques à courte vue et trop rapides qui déstabilisent les agents de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Les suppressions de postes qui bouleversent les services et pénalisent les personnels,
- Les attaques contre le statut de fonctionnaire (régime de retraite, carrière...),
- Un déroulement de carrière trop long et peu motivant,
- Le recours au personnel contractuel au détriment d'emplois pérennes,
- L'accroissement non négligeable du financement de la recherche publique par le secteur privé,
- La multiplication des tâches administratives dans tous les domaines,
- L'externalisation des missions et des métiers,
- Les mobilités imposées par les fusions et les restructurations des établissements, des services et des laboratoires.



## LA CFTC-EPR DEMANDE

### Une amélioration de la qualité de vie au travail :

- Une meilleure reconnaissance du travail des agents,
- Un renforcement de l'évolution personnelle des agents par leur intégration dans un projet professionnel motivant,
- L'accès pour tous à une protection sociale par une participation de l'administration aux complémentaires santé,
- Le développement de l'action sociale,
- L'augmentation du nombre de postes adaptés pour les personnels en situation de handicap,
- La suppression du jour de carence.

### Une amélioration de nos carrières :

- Une revalorisation du point d'indice,
- L'augmentation du nombre de promotions
- Un avancement à un rythme plus rapide pour tous,
- L'accès inter-corps et inter-fonction publique par la mise en place de passerelles d'intégration,
- Un parcours de formation individualisé avec des offres variées



# POUVOIR S'OPPOSER, TOUJOURS PROPOSER

Nous portons, avec l'ensemble des candidats un projet ambitieux pour l'enseignement supérieur et la recherche du 21<sup>ème</sup> siècle !

## DÉFENDRE LA SPÉCIFICITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

1. **Donner les moyens nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble des missions de l'enseignement supérieur et de la recherche** par une augmentation annuelle du budget pour garantir un enseignement et une recherche diversifiée et de qualité.
2. **Renforcer et favoriser la coordination entre les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de recherche.**
3. **Réaffirmer le rôle central des personnels** dans le dispositif national de l'enseignement et de la recherche garantissant la pérennité et l'attractivité des métiers. Des dispositifs de suivi et d'accompagnement de tous les personnels doivent être mis en place pour faciliter les parcours professionnels. Ils devront permettre d'encourager la mobilité. Imposer une augmentation significative du nombre de recrutements ne passant pas par la précarité.
4. **Placer la dynamique propre de la recherche au centre de la politique scientifique nationale.**
5. **Intégrer la politique nationale de recherche dans une perspective européenne, voire internationale.** L'Europe a un potentiel considérable en matière de recherche (coopérations scientifiques, financement), ce qui contribue à la renommée de la recherche française à l'international.
6. **Garantir l'indépendance** des enseignants-chercheurs et des chercheurs de la recherche.

## PERSONNELS ADMINISTRATIFS

- Nécessité d'une **revalorisation du RIFSEEP** et d'une **convergence indemnitaire** (différences trop importantes et injustifiées),
- **Poursuite et amplification du travail de requalification des agents** : les missions et le travail accomplis par les agents doivent être reconnus à leur juste valeur, trop de collègues de catégories B ou C accomplissent des missions de catégories supérieures sans une réelle reconnaissance,
- **Augmenter le taux de promotion,**
- **Aligner les régimes indemnitaires** au niveau interministériel.

## PERSONNELS CONTRACTUELS

- **Titularisation de tous les non-titulaires,**
- **Accès à la formation permanente,**
- **Accès à des postes à plein temps.**

**VOTEZ...  
ET FAITES VOTER  
CFTC-EPR !**





# ÉLECTIONS AU CTMESR: VOTEZ SUD!

Le Comité Technique Ministériel Enseignement Supérieur Recherche (CTMESR) est une instance consultative sur les questions collectives relatives aux conditions de travail : emplois, statuts, organisation du travail...

Nos élus y portent nos orientations et y défendent les intérêts de l'ensemble du personnel, sans considération de catégorie ou de hiérarchie, tout en ayant conscience des limites de cette instance. En effet, si le Comité Technique doit être consulté pour tout ce qui concerne les conditions de travail, son avis n'impose aucune contrainte au pouvoir politique. Mais par notre participation, nous pouvons y obtenir des informations, diffuser en retour des analyses, tenter avec nos voix de limiter la casse en promouvant des propositions alternatives dans les textes d'application, et surtout contribuer à construire un véritable rapport de force, le plus unitaire possible, seul à même de s'opposer au rouleau compresseur qui nous menace.

La loi dite « sur le dialogue social » (2007) ne donne des droits syndicaux significatifs qu'aux syndicats qui ont au moins un ou une élu·e au CTMESR. **Voter SUD Éducation et SUD Recherche EPST, c'est donc aussi nous donner les moyens légaux de continuer à nous battre avec vous !** Car si les syndicats « d'accompagnement » ont participé aux reculs qui nous ont été imposés ces dernières années, les nouvelles offensives déjà prévues pour un futur immédiat (Action Publique 2022 (AP2022), retraites,...) vont renforcer encore le besoin de syndicats de lutte !

**Nos valeurs : SUD, c'est Solidaires, Unitaires et Démocratiques !**

**Notre syndicalisme veut « marcher sur ses deux jambes » : nous défendre sur nos lieux de travail, mais aussi transformer la société.** Nos luttes sectorielles, utiles et nécessaires, s'inscrivent aussi dans un objectif global de changement de société, pour un monde juste, ouvert et solidaire, au travers notamment d'un véritable partage des richesses et du travail ; un monde qui ne sacrifie pas l'intérêt général, les services publics et l'avenir de la planète au profit de quelques intérêts privés ; un monde où la coopération remplace la compétition ; un monde où personne n'est laissé pour compte. C'est pourquoi dans l'Union syndicale Solidaires nous participons activement à différentes initiatives : ATTAC dont Solidaires est membre fondateur, Réseau Éducation sans Frontières, forums sociaux, Marche Mondiale des Femmes, Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions, Convergences pour la Défense et le Développement des Services Publics, etc.

**Un autre monde est possible, de travailleurs-citoyens et non d'esclaves-consommateurs.**

**Ensemble construisons-le !**

**Des attaques successives contre l'enseignement supérieur et la recherche : un seul crédo, la concurrence ; les seuls bénéficiaires, quelques mandarins et les marchés financiers !**

Dans la continuité des politiques impulsées par le "processus de Bologne" (LMD, LRU...), l'imposition - par le chantage au financement dans un contexte de pénurie - de regroupements, de fusions, la gestion

par une superbureaucratie, la mise en concurrence des établissements et des équipes sont lourds de conséquences :

➔ la hiérarchisation des universités, des organismes de recherche, des unités... qui, sous prétexte de concurrence internationale, concentre les moyens sur les plus valorisés et pousse à l'abandon de missions d'intérêt général pour répondre à des demandes ciblées (ANR, contrats privés,...) ;

➔ l'abandon de thématiques, l'abandon des impératifs d'aménagement du territoire et d'un égal accès pour tous à la formation ;

➔ l'accès à des statuts dérogatoires pour les regroupements ou certaines filières dites d'« Excellence », permettant d'augmenter sans limite les frais d'inscription à l'instar de nombreuses écoles privées.

La concurrence entre universités, entre laboratoires, entre équipes est soutenue par la concurrence de tou-te-s contre tou-te-s, sous l'égide d'une évaluation, purement quantitative et arbitraire, d'un assèchement des crédits récurrents au profit d'une recherche par projets accompagnée d'une individualisation des rémunérations par primes. Ni la PEDR, ni le RIFSEEP, bientôt généralisé à tous les corps, ne vont assez loin selon les orientations d'AP2022, qui prônent une individualisation de plus de la moitié de la rémunération !

**Conséquences pour le personnel, les étudiantes et étudiants : précarité, inégalités, souffrance au travail**

Le chantage au chômage reste l'arme absolue pour mâter les velléités d'égalité, de liberté des travailleurs. Dans l'ESR, où il est encore difficile de licencier les

titulaires, la précarité est généralisée (environ un tiers des emplois). Cette précarité amène de fait un accroissement de l'insécurité au travail pour toutes et tous : pression managériale, destruction des collectifs de travail, souffrance, politique d'externalisation tous azimuts, logiciels à la big brother destinés à une prétendue rationalisation du système, réorganisations/désorganisations incessantes des services, dévalorisation des collègues assurant des tâches administratives et techniques qualifié·e·s de « fonction support » ou de « personnel d'appui », mobilité forcée, placardisation, charges administratives de plus en plus lourdes, stigmatisation - voire expulsion - des « non-publiant·e·s » des unités de recherche, management par les primes.

Comme on pouvait s'y attendre la Loi Sauvadet a été un échec (222 titularisations dans les EPST en 5 ans pour près de 15000 précaires, ça fait rêver !) ; un vrai plan de titularisation reste à faire : titulariser les 80000 précaires de l'ESR, c'est possible et beaucoup moins cher que tous les « pactes » bidons avec le MEDEF (CICE) et autres Crédit Impôt Recherche (CIR) ; avec ses 6Mds d'€ ce dernier représente à lui seul 2,3 fois la dotation totale du CNRS !

**A l'opposé de l'idéal d'accès aux savoirs pour toutes et tous, les étudiantes et les étudiants sont soumis à la sélection absurde de Parcoursup, à la dégradation et l'atomisation de l'enseignement, à des parcours chaotiques et de nouvelles barrières entre filières et régions, à la gestion locale des droits d'inscriptions, ce qui - sans luttes - mènera à la même situation qu'en Grande Bretagne ou en Allemagne : précarité et pauvreté généralisées, tri social accentué.**

**La liberté ne coûte rien ! Notre vision de l'enseignement et de la recherche n'est pas de conditionner les étudiantes et les étudiants à accepter l'idée que la vie ne sert qu'à produire et consommer. Nous défendons bien au contraire l'idée d'une Université et d'une Recherche émancipatrices permettant l'accès de toutes et tous aux savoirs et aux résultats de la recherche : leur mission principale doit rester de produire et de diffuser les savoirs et leurs critiques. Car une société basée sur le partage des ressources est la seule voie pour répondre aux urgences sociales et écologiques.**

## **NOS REVENDICATIONS :**

→ Les établissements de l'ESR ont une mission de service public de recherche à des fins d'intérêt général et de formation par la recherche émancipatrice ; ces missions doivent rester publiques, indépendantes et être assurées par des fonctionnaires.

→ L'utilisation des deniers publics pour les dépenses d'intérêt public : suppression du CIR et réaffectation des fonds au financement pérenne de la recherche, augmentation du budget de la recherche et de la formation.

→ Un financement national de la formation et de la recherche garantissant des objectifs communs et l'égalité des moyens sur le territoire ; maintien du cadrage national des diplômes ; priorité au financement pérenne de la recherche plutôt que par appel à projet (suppression de l'ANR) ; abrogation des lois de mise en concurrence des établissements : LRU, Fioraso, etc.

→ L'arrêt de la politique de recours généralisé à l'emploi précaire, la titularisation immédiate des actuels non-titulaires ; un plan d'urgence s'impose pour permettre de pourvoir les milliers d'emplois gelés.

→ Une réelle politique de lutte contre le chômage et d'amélioration de la qualité de vie et de travail par une réduction conséquente du temps de travail.

→ Sur les salaires : la fin des évaluations-sanctions, et la disparition de tous les systèmes de primes à travers une refonte de la grille indiciaire ; des augmentations de salaires, avec un salaire minimum à 1700 € net mensuel et une réduction des inégalités salariales.

→ La lutte contre toutes les inégalités et discriminations.

→ L'égalité de déroulement de carrière entre les hommes et les femmes, *via* notamment la lutte contre les stéréotypes et contre l'usage de normes de réussites masculines. Un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR.

→ Le droit à la mutation et suppression de toute mobilité subie pour tout le personnel.

→ L'instauration de vrais pouvoirs et contre-pouvoirs décisionnels aux mains du personnel, qui doit décider collectivement de l'organisation de son travail ; la mise en place d'une direction collégiale des universités, émanant des seuls personnels et étudiant-e-s. Les lobbys comme la CPU ne représentent en aucun cas la communauté !

→ L'abrogation de la loi Orientation et réussite des étudiant-e-s (ORE) : pas de sélection à l'entrée de l'université.

→ Une construction massive de logements étudiants et un véritable plan de rénovation et d'agrandissement des locaux pour l'ensemble des universités, afin d'accueillir dignement les nouvelles générations d'étudiantes et étudiants.

→ La gratuité des frais d'inscription à l'université.

→ Une refonte du contrat doctoral garantissant l'égalité et l'indépendance des doctorantes et doctorants.

→ Des budgets spécifiques et conséquents pour l'accessibilité handicap et pour l'accueil des étudiant-e-s et du personnel concerné-e-s.

## **NOS CANDIDATES ET CANDIDATS :**

- |   |  |  |
|---|--|--|
| 1. GUIRAMAND Janique, chargée de recherche, CNRS, 34  | 11. BENISTANT Christine, Chargée de Recherche, INSERM, 34                | 21. MARRELEC Guillaume, chargé de recherche, INSERM, 75                              |
| 2. MOTELICA-HEINO Mikael, professeur des universités, université d'Orléans, 45                | 12. INGARAO Maud, Ingénieure d'Études, ENS, 69                           | 22. SAVARIC Michel, maître de conférences, université de Besançon                    |
| 3. PORTET Roselyne, technicienne de recherche, INRA, 75                                       | 13. BAUDOIN Bruno, ingénieur d'études, CNRS, 13                          | 23. GRISOT Ghislaine, ingénieure d'études, IRSTEA, 69                                |
| 4. FROUILLOU Leïla, maître de conférences, université Paris 10, Nanterre, 92                  | 14. ZAARA Khaled, personnel ouvrier, CROUS de Besançon, 25               | 24. PIETKA Francine, secrétaire administrative, université de Marne-la-Vallée, 77    |
| 5. CASTERA Alain, ingénieur de recherche, CNRS, 69  | 15. ALBERT Marie-Bernadette, ingénieure de recherche, IRSTEA, 92         | 25. VIRGILI Fabrice, directeur de recherche, CNRS, 75                                |
| 6. ORCEL Denis, adjoint technique de recherche et de formation, université de Montpellier, 34 | 16. PELCZAR Hélène, maître de conférences, univ. Sorbonne Université, 75 | 26. LE BOURHIS Yvon, magasinier des bibliothèques, université de Marne-la-Vallée, 77 |
| 7. CANDAU Jacqueline, directrice de recherche, IRSTEA, Cestas, 33                             | 17. JUILLE Jérôme, technicien de recherche, INRA, Toulouse, 31           | 27. VEZZU Francis, ingénieur de recherche, CNRS, 38                                  |
| 8. LE MAZIER, Julie, CDD post-doctorante, université Paris 1, 75                              | 18. RIVIÈRE Jean, maître de conférence, université de Nantes, 44         | 28. SEBTI Sabrina, professeure certifiée, université d'Angers, 49                    |
| 9. THÉVENIN Marc, ingénieur d'études, INED, 75  | 19. GHAFFARI Naïma, assistante ingénieure, CNRS, 75                      | 29. COSTE-HEINRICH Pascale, technicienne de recherche, INRA, 64                      |
| 10. CHAUBET Yann, technicien de recherche et de formation, université de Toulouse, 31         | 20. LECOMTE Gabrielle, ingénieure de recherche, université de Brest, 29  | 30. GUYON Hervé, maître de conférence, université de Brest, 29                       |





ELECTION AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTERIEL  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Scrutin du 6 décembre 2018

**Profession de foi de la liste SNPREES-FO et SupAutonome-FO (FO ESR)  
présentée par la FNEC FP FO**

**FO un syndicat indépendant, FO un syndicat qui vous défend**

*Le 6 décembre tous les personnels titulaires et non titulaires sont appelés à voter pour élire leurs représentants au Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR). Cette élection détermine la représentativité des organisations syndicales au niveau ministériel. De cette représentativité découle également la composition du CHSCT ministériel.*

*Le CTMESR est consulté sur les textes législatifs ou réglementaires concernant les statuts des personnels, il est informé des bilans sociaux et des travaux du CHSCT ministériel.*

**Résister, revendiquer, reconquérir**

Face à l'offensive du gouvernement contre les droits et garanties des personnels : gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, mise en œuvre de PPCR...

Force Ouvrière ne fait pas partie de ceux qui accompagnent les contre-réformes ou qui font semblant de ne pas les voir !

Force Ouvrière, 1<sup>ère</sup> organisation syndicale dans la Fonction publique d'Etat, n'accepte aucune dégradation et remise en cause de nos statuts et de nos conditions de travail !

**VOTEZ FO au CTMESR pour :**

- **défendre le statut national des fonctionnaires**, contre l'individualisation des carrières et des salaires aggravée par les dernières réformes (RIFSEEP, PPCR) dont FO demande le retrait
- **défendre le code des pensions civiles et militaires**, qui garantit le paiement des pensions sur le budget de l'État, pour le maintien du calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois, contre le projet de régime universel de retraite par points qui ne vise qu'à faire baisser le montant des pensions
- **défendre les droits des contractuels** et combattre pour la titularisation des contractuels qui le souhaitent
- **revendiquer l'augmentation générale des rémunérations**, en donnant la priorité au traitement indiciaire par l'augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoir d'achat, contre les primes « à la tête du client »
- **combattre la politique d'austérité**, qui au nom de déficits organisés par les gouvernements successifs, supprime des postes, ce qui engendre des charges de travail croissantes
- **défendre les établissements contre la territorialisation, s'opposer aux restructurations et fusions** qui permettent plus de mutualisations, mettent en concurrence les établissements et menacent leurs missions de service public
- **défendre les libertés universitaires et la liberté de recherche**, face à l'arbitraire mis en place par les lois Péresse et Fioraso dans les établissements. C'est demander le respect de la spécificité des disciplines dans l'organisation des études, des concours, de la recherche, et l'attribution des moyens (postes et budgets) nécessaires à l'exercice de ces libertés.

## **VOTER FORCE OUVRIÈRE AU CTMESR C'EST DEFENDRE LA RECHERCHE PUBLIQUE ET L'UNIVERSITÉ LAÏQUE ET RÉPUBLICAINE**

FO a toujours combattu les lois Pacte pour la Recherche de 2006, LRU de 2007 et loi ESR de 2013 qui organisent l'autonomie des universités, le désengagement de l'État, les restrictions sur les postes statutaires et la santé au travail, la fin de la liberté de recherche et des libertés universitaires et enfin la territorialisation, attaque majeure contre les services publics républicains.

FO s'oppose au projet d'ordonnance qui, sous couvert d'expérimentation, va permettre des fusions avec des statuts à la carte : la dérogation devient la norme. Ce projet d'ordonnance veut donner les moyens législatifs d'aller jusqu'au bout de la territorialisation inscrite dans la loi Fioraso de 2013. C'est également un pas de plus vers l'éclatement des politiques nationales des organismes de recherche et leur transformation en agence de moyens au service des politiques de site.

### **FO défend les intérêts matériels et moraux de toutes les catégories de personnels.**

FO n'a pas signé le protocole PPCR synonyme de blocage et d'allongement des carrières, FO a combattu le RIFSEEP, synonyme de rémunération au mérite.

FO s'oppose aux attaques contre le statut des enseignants-chercheurs, les pressions pour la modulation et l'évaluation locale introduite par le « suivi de carrière ». FO défend le jugement par les pairs, la qualification, l'existence et les prérogatives du CNU.

FO défend les personnels ouvriers des CROUS qui refusent la perte de leurs acquis au nom d'une fonctionnarisation au rabais dont très peu d'entre eux bénéficieront.

FO revendique la fin de l'entretien annuel pour les BIATSS, des vrais concours pour les ITRF, le droit à mutation et à une carrière qui ne dépende pas de l'arbitraire au nom de la très subjective « *qualité du dossier* », le respect des prérogatives des CAP.

FO revendique un vrai plan de titularisation des personnels non titulaires et l'arrêt des recrutements de CDD et CDI sur des besoins permanents. FO exige la restitution du budget de l'ANR aux universités et aux organismes de recherche pour ouvrir des concours aux milliers de jeunes chercheurs sacrifiés dans le budget 2019.

FO défend le statut des chercheurs à temps plein et s'oppose à la fusion des corps ITA-ITRF.

### **FO a respecté son mandat au CTMESR :**

- À l'initiative de FO, le CTMESR a adopté une motion contre la mise en place du RIFSEEP lors de sa séance du 7 juillet 2015
- FO a voté contre l'arrêté ministériel qui restreint les moyens des membres des CHSCT au CTMESR du 14 avril 2016
- FO a voté contre la transposition de PPCR aux corps de catégorie A de notre ministère au CTMESR du 21 février 2017
- FO a condamné le simulacre de vote sur l'arrêté RIFSEEP pour les ITRF et les ITA lors du CTMESR du 10 avril 2017
- FO a voté contre le projet d'arrêté télétravail dans notre ministère, car moins favorable que le décret fonction publique, lors du CTMESR du 5 octobre 2017
- FO a voté contre l'arrêté RIFSEEP pour les personnels des bibliothèques au CTMESR du 14 février 2018

ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL  
AU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
Scrutin du 6 décembre 2018  
Profession de foi



Syndicat National Indépendant de la Recherche et de  
l'enseignement Supérieur

*Affilié à la confédération CFE-CGC reconnue représentative par l'arrêté du 31 mars 1966*

**VOUS ÊTES DIRECTEMENT CONCERNÉ(e)S**

**VOTRE AVENIR :** permettre de développer et de valoriser vos compétences.

Nous insistons pour qu'une priorité soit donnée à la formation des agents, essentielle dans un parcours de carrière, et pour qu'un soutien soit apporté aux réseaux métiers qui favorisent des échanges sur les pratiques professionnelles.

**VOTRE TRAVAIL :** améliorer l'organisation et le fonctionnement des unités et des services.

Nous exigeons que les collègues soient consultés avant toute mise en place d'une restructuration, que les agents bénéficient d'un accompagnement et que leur expérience soit prise en compte.

Nous militons pour la mise en œuvre du télétravail pour tous chez soi ou dans un tiers lieu sécurisé. Nous demandons la possibilité d'un ajustement à la suite du bilan annuel programmé.

**VOS CONDITIONS de VIE au travail :** préserver un équilibre et un lien social au sein des équipes.

Nous demandons la limitation des recours aux emplois à durée déterminée afin d'endiguer le nombre de personnes en situation de précarité.

Nous demandons qu'une vigilance particulière soit portée aux situations pouvant générer un risque psychosocial avec l'objectif d'obtenir la meilleure qualité de vie au travail.

Nous demandons la mise en place de cellules pluri-professionnelles pour le traitement des situations à risques.

Nous préconisons une solidarité pour nous permettre de progresser et de nous défendre

Par ailleurs, nous sommes extrêmement attentifs à la prévention des risques liés à nos métiers, à travers une instance dédiée.

**VOTRE REMUNERATION :** revoir l'échelonnement indiciaire et les critères de répartition des primes.

Nous défendons un ajustement des grilles indiciaires des IT des EPST par rapport aux grilles des ITRF. Nous exigeons l'application du RIFSEEP à tous les corps.

Nous demandons de vraies possibilités de progression de carrière.

Nous demandons l'intégration du corps des Assistants-Ingénieurs dans le 1<sup>er</sup> grade du corps des Ingénieurs d'études à savoir ingénieur d'étude de classe normale.

Nous exigeons la transparence dans l'attribution des primes.

**L'EGALITE des CHANCES :** veiller à l'intégration des nouveaux recrutés, l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, le respect de la parité et la lutte contre toutes les discriminations ;

Nous sommes attachés à la défense de tous les travailleurs, quel que soit leur statut.

La composition de nos listes de candidats reflète ces principes

Le **SNIRS CFE-CGC** est présent dans les UNIVERSITES, dans les ECOLES D'INGENIEURS et les grands établissements de recherche tel le CNRS, l'INSERM et le MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE.

LE **SNIRS CFE-CGC** vous présente des candidats militants, syndiqués ou non syndiqués.

Des collègues expérimentés, membres de la communauté scientifique qui s'impliquent pour le collectif :

- en activité dans les établissements d'enseignement, de recherche et du développement
- au cœur des unités et des services et qui en connaissent les métiers
- indépendants de la direction, des partis politiques et des autres syndicats
- défendant toutes les catégories de personnels, titulaires et contractuels
- pratiquant une analyse critique et constructive
- réactifs dans l'analyse et l'amendement des textes réglementaires, mais aussi attentifs aux procédures administratives et à leur mise en œuvre.
- proches de vous, de vos préoccupations, à l'écoute de vos attentes (téléphone ou entretien en face à face)
- aptes à vous défendre en cas de difficultés professionnelles

Pour exprimer votre opinion, pour défendre vos intérêts, pour lutter contre le corporatisme, pour maintenir une diversité d'opinions dans les instances :

## Faites entendre VOTRE VOIX



**NE PAS PRENDRE PARTI**  
**C'est ACCEPTER le PARTI PRIS par les AUTRES**  
**VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES CANDIDATS**  
**SOUTENUS PAR LE SNIRS CFE-CGC**



Un syndicat affilié au Services Publics CFE-CGC

SYNDICAT NATIONAL INDEPENDANT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CFE-CGC

✉ 3 rue Michel-Ange 75794 PARIS cedex 16 ☎ 01 44 96 44 13

💻 [snirs-cfecgc@syndicats.cnrs.fr](mailto:snirs-cfecgc@syndicats.cnrs.fr) 🌐 [www.snirs.fr](http://www.snirs.fr)

# Sages PRAG & PRCE

Liste soutenue par QLAC



ÉLECTION 2018 AU  
COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Vote à l'urne le 6 décembre 2018 et par  
correspondance du 15 novembre au 4 décembre

SAGES : [www.le-sages.org](http://www.le-sages.org)

Attention : ce document n'est pas un bulletin de vote !

**Depuis 1996, le seul et unique avocat  
des PRAG et des PRCE,**

qui les défende, qui porte véritablement leurs revendications et qui élabore des  
analyses et propositions approfondies les concernant

**est le SAGES**

**Pour les PRAG et les PRCE,  
l'enjeu de cette élection au CTMESR\*  
est l'évolution de leurs statuts !**

\*Comité technique ministériel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

<b>Être enfin considéré comme un enseignant universitaire</b>	<b>OU ?</b>	<b>Être traité comme un enseignant « secondaire »</b>
---	-----------------	---

**Il faut choisir !**

Plus de 30 % des PRAG et PRCE l'ont compris, qui votent pour le SAGES à chaque élection.

**Depuis 1996, nous avons obtenu,  
contre les autres syndicats et l'administration :**

- que la voix des PRAG et des PRCE soit enfin pleinement entendue dans les conseils et commissions de consultation, au niveau national, auprès des ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation nationale ;
- que les obligations statutaires des PRAG et des PRCE ne soient pas alourdies (maintien du plafond hebdomadaire de 15 HETD pour les PRAG et 18 HETD pour les PRCE, opposable à l'administration ; maintien du décompte 1 HTP = 1 HTD) ; que leur obligation de présence soit restreinte aux heures d'enseignement et à ce qui s'y rapporte directement ;
- l'annulation de textes réglementaires et de décisions défavorables aux PRAG et aux PRCE, individuellement ou collectivement, parfois par le biais de moyen de recours en justice ;
- le respect pour les PRAG et les PRCE de la liberté d'expression et de l'indépendance dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que le prescrivent les textes non seulement pour les enseignants-chercheurs mais aussi pour les autres enseignants (Art L-123-9 et L-952-2 du Code de l'Éducation).

# **Nous défendons avec constance et détermination,** **de façon détaillée et argumentée,** **les revendications suivantes :**

## **Pour tous les PRAG & PRCE :**

- ➔ **une réglementation nationale permettant de mettre fin aux abus locaux**, notamment en matière de recrutement, de décompte du service statutaire, de rémunération des heures supplémentaires et de congés de maladie ;
- ➔ **une prise en considération effective et équitable** (décharges ou rémunération) **de toutes leurs activités**, y compris **les activités administratives** (responsable de service, de département, et activités plus ponctuelles) et de recherche ou de soutien à la recherche ;
- ➔ **des procédures d'évaluation et de promotion équitables, adaptées à la spécificité et à la variété de leurs activités dans le supérieur, ce qui est loin d'avoir toujours été le cas récemment pour l'attribution de la classe exceptionnelle ;**
- ➔ **un abaissement des obligations de service** (de 384 HETD à 288 HETD) qui tienne compte du travail de consultation des avancées et évolutions de leur discipline, particulièrement lourd dans le supérieur ;
- ➔ **une mobilité facilitée et non pénalisante :**
  - comme pour les enseignants-chercheurs, **un retour garanti sur l'emploi du supérieur après une disponibilité, un détachement ou une mise à disposition ;**
  - **une bonification pour rapprochement de conjoint** non désavantageuse par rapport aux collègues des lycées et collèges, en cas de réintégration dans le second degré ;
  - comme lors du recrutement d'un enseignant-chercheur, **la prise en considération des années d'activité dans le secteur privé dans le reclassement comme enseignant du supérieur.**

## **Pour les PRAG & PRCE doctorants et docteurs :**

- ➔ **l'extension des possibilités de décharge de service pour la préparation d'une thèse ou d'une habilitation à diriger des recherches**, y compris dans le cadre d'un laboratoire non rattaché à l'établissement d'exercice de l'enseignant ;
- ➔ **une intégration dans un corps d'enseignant-chercheur facilitée** par une meilleure prise en compte des compétences déjà reconnues en matière d'enseignement ;
- ➔ **une extension des possibilités de décharge pour activité de recherche** des PRAG et PRCE déjà docteurs, actuellement limitée à 50 % pendant un an ;
- ➔ **l'extension aux PRAG et PRCE docteurs du congé CRCT** (congé pour recherches ou conversions thématiques), actuellement réservé aux enseignants-chercheurs, et permettant de **se consacrer entièrement à la recherche** pour une période de six ou douze mois ;
- ➔ **une véritable prise en compte du doctorat et des années d'études associées** dans la carrière et pour **le calcul de la retraite d'agent de la Fonction publique ;**
- ➔ **une valorisation des services d'ATER** dans l'ancienneté en tant que PRAG ou PRCE.

<b>PRAG</b>	<b>PRCE</b>
Pour la CAPN des professeurs agrégés VOTEZ pour la liste SAGES-SIES-SAGES (vote électronique)	Pour la CAPN des professeurs certifiés VOTEZ pour la liste SNCL-SIES (vote électronique)
<b>pour cette élection au CTMESR, VOTEZ pour la liste du SAGES</b>	
<b>Sages PRAG &amp; PRCE</b>	
	 



## ELECTION AU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (CTMESR)

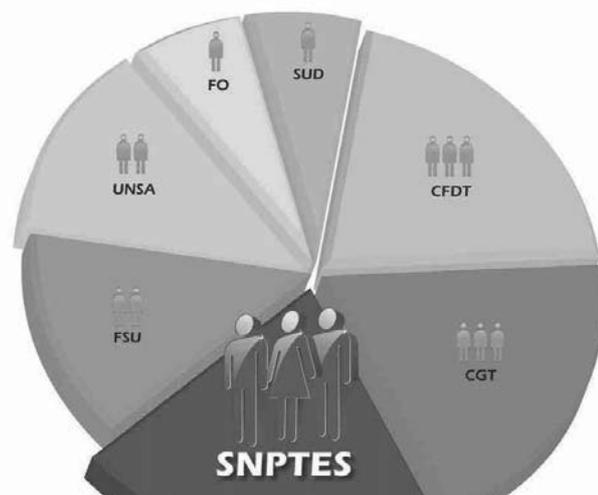


### POURQUOI LE SNPTES MERITE VOTRE CONFIANCE ?

Le SNPTES a été créé en 1953. Il a progressivement étendu son champ d'action à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce qui l'a amené à changer de nom en 2018 tout en conservant son sigle : **Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES)**.

Depuis 2014, la représentativité des organisations syndicales est calculée en tenant compte du résultat des élections au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche. En 2014, le SNPTES est arrivé 1<sup>er</sup> ex æquo en nombre de sièges.

Cette longue histoire et cette forte représentativité a permis au SNPTES d'acquérir un haut niveau d'expertise qu'il met aujourd'hui au service de la défense et du développement des intérêts de l'ensemble des personnels, ingénieurs, personnels techniques, administratifs, enseignants (PRAG-PREC), enseignants-chercheurs, chercheurs, des bibliothèques, sociaux et de santé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.



Sièges attribués au SNPTES pour l'élection professionnelle du CTMESR 2014 / 2018

### LE COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE **EST NOTAMMENT CONSULTE SUR :**

- l'organisation et le fonctionnement des établissements ;
- les règles statutaires et les règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- la gestion des effectifs, des emplois et des compétences ;
- les statuts des personnels ;
- les grandes orientations en matière de primes ;
- l'égalité professionnelle, la parité (F/H) et la lutte contre toutes les discriminations ;
- les évolutions technologiques et les méthodes de travail ;
- le bilan social ministériel ;
- l'insertion professionnelle.

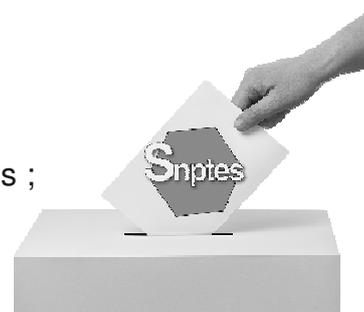
#### *Santé et sécurité au travail*

Le résultat de ces élections définit la répartition, entre les différentes organisations syndicales, des sièges au CHSCT dont le rôle est :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;
- de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

## ENSEMBLE OPPOSONS-NOUS :

- à l'externalisation de nos missions et de nos métiers ;
- aux suppressions de postes ;
- à la précarisation de l'emploi ;
- à l'autocratie ambiante dans certains établissements et services ;
- aux mobilités imposées par les regroupements et les restructurations des établissements, des services et des laboratoires ;
- à la mise en concurrence des personnels entre eux ;



## ENSEMBLE EXIGEONS :

- les moyens humains, matériels et financiers pour un service public de qualité ;
- l'amélioration de nos conditions de travail et des conditions d'études ;
- la revalorisation de nos rémunérations ;
- une médecine de prévention renforcée ;
- le développement de l'action sociale, notamment par une amélioration des aides financières et des aides au logement ;
- l'accès à une formation continue adaptée aux attentes des personnels.

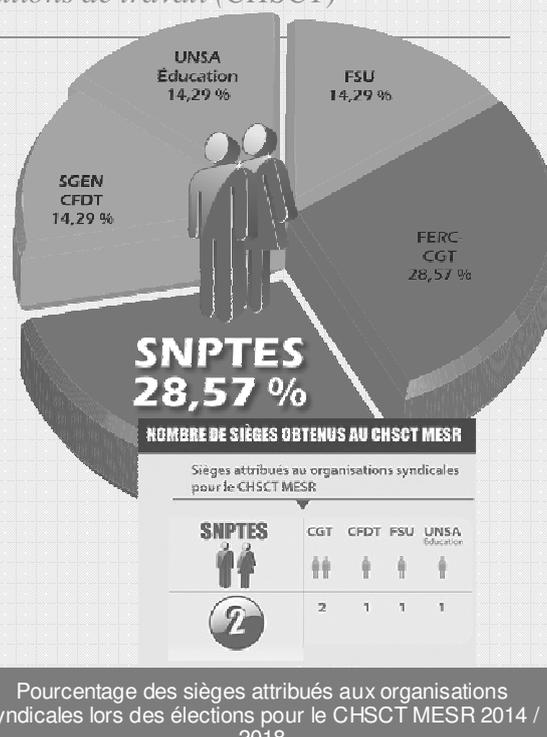
### *Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)*

Le CHSCT tire son importance et sa légitimité du fait qu'il soit composé très majoritairement de représentants des personnels désignés par les organisations syndicales qui ont obtenues les scores les plus élevés lors de l'élection du comité technique. Ce dernier point explique le poids important du SNPTES dans cette instance.

Paradoxalement, certaines organisations, soi-disant importantes (celles qui passent dans les médias...) ou très bruyantes..., se retrouvent ainsi régulièrement absentes des CHSCT (par exemple FO et SUD ne siègent pas au CHSCT ministériel).

#### Le CHSCT de votre établissement est chargé :

- de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité ;
- d'améliorer les conditions de travail ;
- de veiller au respect, par les directions, de l'ensemble des textes relatifs à la santé et la sécurité au travail ;
- de donner son avis sur tout projet d'aménagement important ;



Cette élection se déroulera le **jeudi 6 décembre** et aura lieu à l'urne au sein des bureaux de vote  
**LE RENOUELEMENT DU CTMESR EST UNE ÉLECTION MAJEURE**  
**VOTEZ UTILE VOTEZ SNPTES**



# Je vote UNSA

Pour des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche démocratiques

Pour une masse salariale qui permet aux universités de ne pas geler de postes

Pour défendre nos emplois, nos statuts et la mobilité pour tous

Pour l'égalité femmes / hommes

Pour améliorer nos conditions de travail et augmenter notre pouvoir d'achat



## #AgirAvecVous

# Avec l'UNSA

**Je lutte pour la qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.**

**L'UNSA demande** que la masse salariale allouée aux établissements leur permette de recruter le nombre de fonctionnaires prévu par le plafond d'emploi afin que les universités renoncent aux gels d'emplois.

**L'UNSA se bat** pour que le droit à la mobilité soit effectif pour tous : enseignants-chercheurs, AENES, ITRF et personnels de bibliothèques. Elle demande notamment la mise en place d'un mouvement spécifique pour les mutations des enseignants-chercheurs.

**L'UNSA appuie** l'ensemble des mesures qui visent à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Tout doit être mis en œuvre pour parvenir à une proportion minimum de 40% de personnes d'un même sexe dans l'ensemble des instances nationales et locales.

**L'UNSA réaffirme** la nécessité d'un plan de développement de l'emploi scientifique, chercheurs et personnels d'appui à la recherche. Il faut lutter contre la précarité en rééquilibrant les financements récurrents proportionnellement aux appels à projets.

**L'UNSA exige** que les personnels et usagers représentent au moins 50% des membres des conseils des nouveaux établissements. Des établissements publics expérimentaux voient le jour, l'UNSA veillera à ce que les personnels soient associés à leur création et leur mise en œuvre. Tous seront concernés à terme par leur généralisation.

**L'UNSA lutte** pour améliorer les conditions de travail des personnels, la préservation de leur santé et notamment les risques psycho-sociaux (en lien avec les CHSCT), et donc elle lutte pour une meilleure qualité des conditions d'accueil, de travail et de réussite des étudiants.

## Je vote UNSA

le 6 décembre et par correspondance  
dès réception du matériel de vote



#AgirAvecVous



# S.P.E.G

*SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE*

## **ELECTION DU 6 DECEMBRE 2018 au CTMESR**

Les richesses intrinsèques<sup>1</sup> de l'Archipel des Îles de Guadeloupe en font un territoire qui dispose d'un potentiel exceptionnel de développement endogène. Pourtant notre région reste profondément plongée dans un « retard structurel de développement » insoutenable pour l'écrasante majorité de ses habitants. Près de 60% des moins de 25 ans au chômage (cf. INSEE), plus de 50% des jeunes diplômés du supérieur contraints à un exil économique sans retour au pays, sans discontinuer depuis les années 1960 (cf. INED et INSEE) : un vrai jeu de massacre !

Le Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe (SPEG) largement représentatif dans notre région de la Caraïbe impute ce retard structurel aux modèles socioéconomiques, d'éducation nationale et d'enseignement supérieur et de recherche imposés depuis des décennies à notre Archipel par un Etat restant trop et mal centralisé, à de puissantes multinationales continuant à fonctionner dans la logique de comptoir du temps pourtant honni des colonies, et à leurs relais publics et privés locaux répondant à une logique de profit et de rente de situation, pas aux besoins fondamentaux de développement de la Guadeloupe ni du plus grand nombre de ses habitants !

Les réformes conjuguées successives de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'action publique territoriale avaient pour ambition affichée de faire de l'Université dans chaque région un acteur public clé d'un nouveau modèle de développement durable fondé sur une exploitation locale raisonnée des richesses de chaque région au bénéfice d'abord de ses propres habitants. Or, force est de constater que tout ce qui a été pensé et décliné jusqu'ici (RCE, réformes statutaires, etc.) n'a pas doté les personnels, acteurs pourtant essentiels de la concrétisation d'une telle ambition, des moyens et conditions d'exercice du travail nécessaires à la réalisation de cette même ambition. Pire, au travers des évolutions et réformes du système universitaire et de l'ESR, c'est le contraire qui a été fait en conduisant à l'affaiblissement de pratiquement tous les remparts contre la régionalisation, l'individualisation et la précarisation du traitement et des modes de gestion des personnels quels que soient leurs statuts. Ceux-ci se retrouvent encore plus qu'avant tributaires des pressions clientélistes, mandarinales et des autres effets délétères classiques de mise en concurrence interne du système d'ESR. Au sein de l'Université en Guadeloupe, laquelle prend la forme d'un pôle universitaire régional d'une seule et même université implantée sur 2 régions distantes (séparées par l'île anglophone de la Dominique), ces effets délétères prennent des proportions démesurées au détriment immédiat des personnels comme des étudiants. Tout compte fait, aucun personnel n'est réellement en mesure,

---

<sup>1</sup> spot mondial de biodiversité terrestre et marine, réservoir de multiples sources d'énergies renouvelables aisément exploitables, territoire à la croisée historique, culturelle et géopolitique des deux sous-continentaux Américains, de la Caraïbe, de l'Afrique, de l'Europe, du Proche-Orient, de l'Inde, immense zone économique maritime exclusive, exposition à des risques majeurs climatiques, sismiques, volcaniques, épidémiques et pandémiques propices aux inventions de solutions innovantes de développement durable pour les zones littorales et intertropicales rassemblant près des deux tiers de l'humanité, terres agricoles volcaniques et humides très fertiles, socle éducatif et de recherche de niveau européen, etc.

dans une saine dynamique collaborative, d'inventer et de développer les « écosystèmes » de proximité ouverts sur le monde indispensables à l'accroissement du niveau, de la qualité des formations délivrées et au redressement durable du pays.

Fort de ce constat, le Syndicat des Personnels de l'Education en Guadeloupe (SPEG) présente des listes aux élections du Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR) et au Comité Technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU) dans les optiques suivantes :

- Dénoncer les choix de déclinaisons opérationnelles opérés au niveau central, comme au niveau local, qui ont conduit à accentuer et multiplier les situations de souffrance au travail et le sentiment d'impasse exprimé par nombre de personnels de tous corps, filières et catégories,
- Dire tout haut la détermination d'une très grande partie des personnels de l'Université en Guadeloupe d'être de véritables acteurs du développement de leur propre région natale ou d'adoption et de ses habitants, en nous saisissant collectivement des éléments de progrès des plus récentes évolutions législatives européennes et nationales sur l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et l'action publique territoriale, en partenariat avec tous les autres acteurs du développement local,
- Être comme en 2014 un porte-voix, et au-delà de la seule Guadeloupe, d'un **nouveau modèle décentralisé de co-développement universitaire, scientifique et territorial qui préserve les droits des personnels titulaires et non titulaires de l'enseignement supérieur et promeut la conquête de nouveaux droits plutôt que la dilapidation de ceux existants au nom de principes de rentabilité, de soutenabilité, de compétition, d'attractivité, etc.**
- La position défendue par le SPEG, réside dans le **maintien et le renforcement de l'efficacité de service public des personnels des universités de taille « modeste »** trop souvent considérées de second rang : dans les régions d'outre-mer comme dans les régions de l'hexagone littéralement dévastées par les délocalisations industrielles et/ou la désertification rurale alors que ces régions sont elles aussi toutes immensément riches d'elles-mêmes et de leurs habitants.
- **Cette efficacité de service public des personnels** passe selon nous par la reconnaissance et le respect du même socle de droits pour l'ensemble des personnels des divers corps de la fonction publique de l'ESR (égalité des modalités de traitement et de gestion à corps et filières équivalents, **indépendamment de toutes autres considérations en matière : d'évolution de carrière**, de formation, de mobilité, de rémunération ; respect des principes d'indépendance, de liberté d'expression et de donneurs d'alerte des enseignants-chercheurs, reconnaissance des qualifications notamment disciplinaires et des spécialités). L'application de ces droits pour chaque personnel doit être systématique et opérée indépendamment de la dimension, du contexte ou du lieu d'implantation de son établissement ou service d'exercice, de son sexe et de son origine.
- Le SPEG milite aussi pour une **révision du système inique d'allocation des moyens (« SYMPA »)** qui, en ne tenant compte, ni de leur multi-localisation ni des conditions de travail particulièrement difficiles de leurs personnels, **écrabouille les universités à taille humaine.**

**LE 6 DECEMBRE 2018, AUX ELECTIONS DU CTMESR, FAITES-VOUS DU BIEN, VOTEZ ET FAITES VOTER MASSIVEMENT POUR LA LISTE DU SPEG**

***ACTEURS OUI ! SPECTATEURS NON !***